



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE LA CULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES
INDUSTRIES CULTURELLES



MINISTÈRE DE LA COHESION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DIRECTION GÉNÉRALE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

PORTANT SUR LE CONCOURS PARTICULIER RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES AU SEIN DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

SYNTHESE

Afin d'assurer une meilleure visibilité du soutien apportées aux bibliothèques territoriales dans le cadre du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (abrégé ici en « DGD Bibliothèques »), le présent document présente un rapport des actions menées grâce à ces crédits en 2017. Il est divisé en trois parties distinctes et thématiques, visant à la fois à donner un aperçu général de ces activités et à proposer des points plus thématiques :

- La première partie présente le bilan statistique de la DGD Bibliothèques 2017 issu des remontées des différentes régions ;
- La deuxième partie propose une synthèse de l'enquête menée au niveau national auprès des établissements de lecture publique qui ont ouvert ou rouvert leurs portes en 2017 après travaux ;
- La troisième partie dresse le bilan 2016-2017 du dispositif de soutien à l'extension et à l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques des collectivités locales.

BILAN 2017 DU CONCOURS PARTICULIER RELATIF AUX BIBLIOTHEQUES AU SEIN DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION

La Direction générale des médias et industries culturelles du ministère de la Culture rassemble, au premier trimestre de chaque année, les données concernant les opérations accompagnées financièrement par la DGD Bibliothèques durant l'année écoulée. Sur l'année 2017, quelques grandes tendances et enseignements peuvent être dégagés :

- En 2017, les crédits alloués à la DGD Bibliothèques ont été maintenus au niveau des années précédentes, soit 80 421 426 €. 873 projets ont été accompagnés, dont 856 projets au titre de la 1^{ère} fraction et 17 au titre de la 2^{nde} fraction.
- Les opérations accompagnées ont été portées en très grande majorité par les communes (76%), suivies par les intercommunalités (20%) et enfin les départements (4%). La répartition des crédits entre ces trois types de collectivités est similaire (71%, 26% et 3%).
- Les opérations les plus nombreuses sont les projets informatiques et numériques, qui correspondent à 34% d'entre elles. Viennent ensuite les opérations liées à l'immobilier (26% du total) et à l'acquisition de matériel et de mobilier (18% du total). On peut cependant noter ces dernières une diversification du champ d'action de la DGD Bibliothèques, avec l'augmentation de la part prise par les autres catégories d'opérations.
- Si les projets informatiques et numériques constituent la catégorie la plus importante en nombre d'opérations, en revanche, les projets liés aux bâtiments ont une place prépondérante en termes de crédits mobilisés : ils représentent 75% des crédits, contre 10% pour les projets informatiques et numériques et 6% pour les projets d'acquisition de matériel et de mobilier. Néanmoins, la part prise par les projets informatique et numérique tend à augmenter, ainsi que celle des projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture.
- A l'heure actuelle, près d'une opération sur deux concernant des projets immobiliers porte sur la construction d'un nouvel équipement. Viennent ensuite les opérations de restructuration, lesquels correspondent à près d'une opération sur quatre. Néanmoins, alors que les constructions neuves représentaient 73% des opérations liées à des projets immobiliers en 2008, elles ne correspondent plus qu'à 47% d'entre elles à l'heure actuelle. Cette évolution semble se faire principalement au profit des opérations de restructuration et de rénovation.

- Les évolutions que connaît la DGD Bibliothèques depuis plusieurs années se vérifient à nouveau en 2017 : diversification des projets accompagnés, baisse des opérations de construction au profit de travaux de restructuration ou de rénovation de bâtiments existants, etc. L'évolution majeure attendue dans les prochaines est la place croissante des opérations d'extension ou d'évolution des horaires. En effet, en 2018, la DGD Bibliothèques a été abondée de 8M€ supplémentaires, afin de soutenir financièrement sur l'ensemble du territoire ces projets, en lien avec une politique volontariste sur ce sujet.

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES OUVERTURES ET REOUVERTURE D'EQUIPEMENTS EN 2017

Le Ministère de la Culture a lancé une courte enquête auprès des établissements de lecture publique dont la construction, l'extension, la restructuration ou la rénovation a été accompagnée par la DGD Bibliothèques et qui ont ouvert ou rouvert leurs portes en 2017. Au total, 72 établissements ont été sollicités dans le cadre de cette enquête. 44 d'entre eux ont répondu au questionnaire. Les principaux enseignements qui ressortent de cette enquête sont les suivants :

- Les répondants sont majoritairement des petits équipements de proximité dans des municipalités de moins de 5 000 habitants. Néanmoins, toutes les tailles de collectivités, de réseaux et de bâtiments sont représentées. 25 bâtiments sur les 44 ont ouvert suite à la construction d'un nouvel équipement, les autres opérations sont des restructuration, rénovation ou extension d'un bâtiment existant.
- Une majorité des projets de construction, extension, restructuration ou rénovation de bibliothèques menés en 2017 s'accompagnent d'une extension ou d'une évolution des horaires d'ouverture.
 - o Cette augmentation est en moyenne très importante (48% d'heures d'ouverture en plus), mais les situations sont extrêmement variées d'un établissement à l'autre. Sauf exception, les augmentations les plus importantes sont le fait de petites collectivités.
 - o Les établissements nouvellement ouverts ont en moyenne une amplitude horaire plus importante que la moyenne nationale.
 - o Les stratégies d'évolution des horaires d'ouverture diffèrent d'un établissement à l'autre et sont très liés aux besoins identifiés localement. L'évolution des horaires en semaine reste privilégiée. 13% de ces établissements ouvrent le dimanche.
- Dans l'ensemble, les établissements interrogés indiquent accueillir des publics plus nombreux et plus variés qu'avant l'ouverture ou la réouverture du nouvel équipement (pour cette partie de l'enquête, seuls les établissements municipaux ont été retenus) :
 - o Ces établissements indiquent en moyenne un taux d'inscription (inscrits actifs) de 24% par rapport à la population de la ville concernée, contre 16% au niveau national. Un « effet nouveauté » se fait sentir dans le taux d'inscription. L'impact est particulièrement fort dans les très petites collectivités.
 - o Il semble également y avoir une augmentation de la fréquentation, mais le manque de mesure de celle-ci rend l'échantillon de répondants peu représentatif.
 - o Dans l'ensemble, la plupart des établissements font état, dans des réponses libres et non chiffrées, de la présence de publics fréquentants plus nombreux et plus variés, et notamment un retour des publics jeunes.
- L'ouverture ou la réouverture d'équipements semble également avoir un impact sur les collections :

- On peut ainsi noter une forte augmentation des prêts suite à l'ouverture du nouvel équipement (là encore, un « effet nouveauté », qui n'est pas nécessairement durable, est à noter). Plusieurs bibliothèques ont indiqué avoir dû faire face à des fonds insuffisants dans les semaines ou les mois qui ont suivi l'ouverture.
- Plus des deux-tiers des établissements ouverts en 2017 proposent à la fois des livres, des DVD et des CD.
- Le questionnaire demandait également des informations sur les difficultés éventuellement rencontrées lors de cette ouverture ou réouverture :
 - La majorité des établissements indiquent avoir rencontré des difficultés en termes de ressources humaines : manque ponctuel de personnel dû à l'augmentation de fréquentation de l'ouverture, mais aussi, pour 17 établissements, un manque structurel de personnel. Ont également été signalé une organisation inadéquate face au nouvel établissement ou un manque de formation pour mener à bien les nouveaux services ou assurer la médiation face à de nouveaux publics.
 - Les moyens déployés à l'ouverture en termes d'équipement et de collections semblent avoir été bien plus adéquats. Certains fonds ont eu du mal à faire face à la demande induite par l'« effet nouveauté » : sont particulièrement cités les fonds de BD, les fonds de DVD, les fonds de jeux vidéo et les fonds jeunesse.
- Le questionnaire visait à avoir des informations sur les nouveaux services offerts par ces établissements et leur attractivité, qui témoignent des différents rôles d'une bibliothèque:
 - Une médiathèque aux ressources variées : les ressources proposées, notamment celles citées plus hauts, ont été fortement sollicitées. C'est surtout lorsqu'un type de ressources n'était pas proposé au préalable qu'il rencontre un vrai succès.
 - Un point d'accès au numérique : l'accès au numérique est très attractif, notamment la mise à disposition de matériel informatiques et d'accès Internet de qualité, la mise à disposition de ressources numériques et l'accompagnement à l'informatique.
 - Un lieu proposant des services variés, des animations culturelles et des activités : les animations culturelles sont citées par près de la moitié des établissements comme ayant un impact positif sur la fréquentation. Sont aussi mentionnés le développement d'ateliers, soit par les bibliothécaires, soit par la population, et l'accès à d'autres services publics tels que la poste ou un point emploi.
 - Un espace confortable où séjourner : la construction d'un nouveau lieu ou sa rénovation peut donc être en soi un facteur attractif (confort, nouveauté), notamment pour un public plus jeune. L'installation de jeux vidéo et de jeux de société sur place va également dans ce sens et a, elle aussi, un impact très positif sur la fréquentation.

BILAN 2016-2017 DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'EXTENSION ET A L'ADAPTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En juin 2016, la modification de la DGD Bibliothèques a ouvert le bénéfice de ce concours aux projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques. Il est possible de réaliser un premier bilan de ces projets.

Chiffres clés

- En 2016, 20 projets ont été accompagnés, auxquels se sont ajoutés 38 nouveaux projets en 2017. Le montant de l'aide de l'Etat s'est ainsi élevé à 669 885 € en 2016 et à 2,48 millions d'€ en 2017, soit un total de 3,15 millions d'€ sur les deux années.
- Le coût annuel moyen d'un projet d'extension des horaires d'ouverture en 2016 et 2017 s'élève à 61 956 €. L'accompagnement annuel moyen de l'Etat par projet est de 42 133 €, par an sur ces deux années. Le taux de soutien moyen de l'Etat est de 63 %. Le coût moyen observé masque cependant des écarts importants entre les coûts des différents projets, ceux-ci s'échelonnant de 2 186 € à 858 600 €. Le principal facteur déterminant le coût d'un projet est la taille de la collectivité, mais le coût des projets ne progresse pas de manière linéaire en fonction de la taille de la collectivité, les effets de seuil étant sensibles.
- La population touchée par ces projets est de 3,72 millions de personnes. A eux seuls, les projets pris en charge en seconde fraction (Paris, Caen, Brest, Le Havre) permettent de toucher 2,7 millions de personnes. 24 projets portent sur au moins un territoire défini comme prioritaire par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).
- Les projets émanent essentiellement de petites collectivités : sur 58 projets engagés, 38 sont portés par une collectivité dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Nature et typologie des projets

Le dispositif de l'Etat permet de prendre en charge quatre types de dépenses : le diagnostic temporel ; les frais supplémentaires de personnel ; l'adaptation des locaux, des équipements ou des services informatiques ; l'évaluation du projet. En 2016 et 2017, le dispositif a essentiellement porté sur le financement de frais de personnel.

En moyenne, les projets permettent d'accroître de 6,5 heures l'amplitude hebdomadaire d'ouverture des équipements concernés. Une fois l'extension des horaires réalisée, l'amplitude horaire de la bibliothèque est portée à 28 heures en moyenne, soit 8 heures au-dessus de la moyenne nationale. L'élargissement des horaires d'ouverture le samedi et en fin de journée durant la semaine sont les modalités majeures. 22% des projets comportent une ouverture dominicale.

On peut signaler plusieurs grands types de projets :

- Dans les petites collectivités (moins de 10 000 habitants), l'extension des horaires donne presque systématiquement lieu à l'augmentation des effectifs affectés de manière permanente à la bibliothèque. C'est dans ces petites collectivités que le dispositif a les effets quantitatifs les plus significatifs en matière d'extension des horaires d'ouverture.
- Plusieurs projets portent sur un ensemble de bibliothèques, dans une logique de réseau. Ces projets consistent généralement à augmenter les horaires dans une logique de complémentarité et/ou d'harmonisation.
- 22% des projets accompagnés en 2016 et en 2017 portent sur une ouverture de la bibliothèque le dimanche. Ces projets sont généralement portés par de grandes collectivités.

A compter de 2018, le dispositif a connu un changement d'échelle, conséquence du lancement de la mission d'Erik Orsenna sur les bibliothèques et de l'abondement du concours particulier « bibliothèques » à hauteur de 8 millions d'€. En 2018, ce sont 230 projets qui ont bénéficié d'un accompagnement de l'Etat sur ces crédits.

INTRODUCTION

LE CONCOURS PARTICULIER RELATIF AUX BIBLIOTHEQUES AU SEIN DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION

En 2015, l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture recensait environ 16 500 lieux de lecture en France, dont 7 700 bibliothèques et 8 800 points d'accès au livre¹, gérés par les collectivités locales (communes, intercommunalités et départements). Ceux-ci forment un réseau dense, proposant ressources, services et activités. Maintenir le niveau et la qualité de cette offre culturelle implique des investissements réguliers, qu'il s'agisse des locaux, de l'équipement matériel et informatique ou encore de la mise en place de services innovants.

Dans ce but, l'Etat accompagne les collectivités locales, en fournissant une expertise lors de l'élaboration et du suivi des projets et en proposant un soutien financier. Les Conseillers pour le livre et la lecture, au sein des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), qui dépendent de la préfecture de région, sont à ce titre les premiers interlocuteurs des collectivités ; la Direction générale des médias et industries culturelles, au ministère de la Culture, assure quant à elle un suivi et une coordination au niveau national et accompagne les projets des bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales susceptibles d'exercer un rayonnement départemental ou régional.

Le principal outil financier mis à disposition des collectivités locales par l'Etat est le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (abrégé ici en « DGD Bibliothèques »). Dépendant du budget du ministère de l'Intérieur et existant depuis 1986, ce fonds est géré par le ministère de la Culture. La DGD Bibliothèques est un dispositif financier qui vient accompagner les investissements consentis par les collectivités locales pour le développement du réseau de bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Il est encadré par une circulaire qui a fait l'objet d'une nouvelle version datée du 15 juin 2016 afin d'intégrer les évolutions récentes de ce dispositif. Les crédits de ce concours s'élèvent à 80,4M€.

Entre 600 et 900 projets sont soutenus chaque année. Ces crédits permettent, entre autres, de soutenir des projets de construction, de rénovation, de restructuration ou d'extension de bâtiments, de conservation patrimoniale, de services informatiques, d'achats de bibliobus, d'acquisition ou de numérisation de collections. Ce financement a notamment favorisé la création, depuis 1986, de plus de 2,8 millions de m² de bibliothèques, et permet l'ouverture ou la réouverture de 70 à 100 établissements de lecture publique par an.

Parmi les opérations informatiques accompagnées, le programme des bibliothèques numériques de référence (BNR) a pour vocation d'aider les collectivités territoriales à développer des projets numériques de haut niveau et à proposer à leurs publics des collections et services numériques de premier plan.

¹ MINISTERE DE LA CULTURE, OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activités 2015, synthèse nationale*, 2017, en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2015>

Les projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques, quant à eux, bénéficient d'un accompagnement financier au titre du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la DGD depuis 2016, en lien avec la mission confiée à Erik Orsenna pour promouvoir les projets d'ouverture des bibliothèques.

LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Ce rapport d'activité portant sur la DGD Bibliothèques se veut le premier d'une logique de publication annuelle. Celle-ci permettra de donner davantage d'information sur la politique nationale en matière de lecture publique et de mettre à disposition des différents acteurs concernés des données et analyses sur les opérations accompagnées.

Ce rapport d'activité est organisé en trois parties :

- La première partie présente le bilan DGD Bibliothèques 2017 à proprement parler, à travers les montants engagés et les statistiques issues des remontées des différentes régions. Il permet de relever les grandes dynamiques de ce fonds en les mettant dès que possible en perspective avec les années précédentes.
- La deuxième partie porte sur les opérations de construction, rénovation, restructuration ou extension de bâtiments accompagnés financièrement par la DGD Bibliothèques, qui constituent la grande majorité des projets aidés. Il s'agit ici de la synthèse d'une enquête menée au niveau national auprès des établissements de lecture publique qui ont ouvert ou rouvert leurs portes en 2017 après travaux. Y sont analysés, dans un but d'évaluation comme de compréhension des enjeux actuels des bibliothèques, la typologie des collectivités qui ont mené ces opérations, l'impact de l'ouverture des établissements sur leur fréquentation et l'utilisation des nouveaux services.
- La troisième partie, enfin, se concentre sur une évolution récente de la DGD Bibliothèques, le dispositif de soutien à l'extension et à l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques des collectivités locales, en dressant un bilan des deux premières années d'exercice de ce dispositif.

1 TABLE DES MATIERES

Introduction	0
Le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation.....	5
Le rapport d'activité 2017	6
1 Bilan 2017 du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation.....	10
1.1 La répartition des crédits	10
1.2 Les collectivités accompagnées.....	12
1.2.1 La répartition des projets selon le type de collectivité locale	12
1.2.2 L'évolution de cette répartition.....	13
1.3 Les opérations accompagnées par type de projet	14
1.3.1 Classification des types d'opération	14
1.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées	14
1.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques alloués	17
1.3.4 Point sur les projets de construction et de rénovation de bâtiments de lecture publique	19
1.4 Les opérations accompagnées en fonction des collectivités locales.....	22
1.4.1 Des investissements différents selon les types de collectivités	22
1.4.2 Focus sur les bibliobus.....	22
1.5 Taux d'accompagnement financier	23
1.6 Des projets d'extension des horaires d'ouverture de plus en plus nombreux	24
2 Résultats de l'enquête sur les ouvertures et réouverture d'équipements en 2017	25
2.1 Présentation de l'enquête.....	25
2.1.1 Les objectifs de l'enquête	25
2.1.2 L'enquête sur les ouvertures de 2017	25
2.2 Typologie des établissements répondants.....	26
2.2.1 Une forte variété géographique.....	26
2.2.2 Une large majorité de bibliothèques municipales.....	27
2.2.3 Une large majorité de collectivités de petite taille :.....	27
2.2.4 Une large majorité d'établissements de petite taille et hors de tout réseau :	28
2.2.5 Des ouvertures plutôt que des réouvertures	28
2.3 L'évolution des horaires d'ouverture	28
2.3.1 Des bibliothèques aux horaires plus étendus	28

2.3.2	Un effort surtout porté par les petits équipements	29
2.3.3	Une évolution des horaires d'ouverture axée avant tout sur l'adaptation aux rythmes de vie en semaine	32
2.4	Des publics plus nombreux et plus variés	33
2.4.1	Des inscriptions en augmentation	33
2.4.2	Une augmentation de la fréquentation ?	35
2.4.3	Des publics plus variés dans les nouveaux équipements	36
2.5	L'évolution du prêt de documents	37
2.5.1	Des prêts en forte augmentation	37
2.5.2	Des fonds variés	37
2.6	Après l'ouverture	38
2.6.1	Une forte pression sur les ressources humaines à l'ouverture	38
2.6.2	Des moyens en général adéquats en termes d'équipement et de collections	39
2.6.3	De nouveaux services attractifs	40
3	Bilan 2016-2017 du dispositif de soutien à l'extension et à l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques des collectivités territoriales	43
3.1	Chiffres clés	43
3.1.1	Une progressive montée en charge du dispositif	43
3.1.2	Coût des projets et niveau d'accompagnement de l'Etat	43
3.1.3	Diversité des projets et des facteurs de couts.....	44
3.1.4	Les petites collectivités, principales bénéficiaires du dispositif	45
3.2	Nature et typologie des projets	46
3.2.1	Les types de dépenses engagées	46
3.2.2	Le contenu des projets	47
3.2.3	Typologie des projets	49
3.3	Conclusion et perspectives	50
	La mise en œuvre de la mission Orsenna – Corbin conduit à un changement d'échelle du dispositif.....	50
4	Annexes.....	52
4.1	Annexe 1 : texte du questionnaire	52
4.2	Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs sur la typologie des établissements ayant répondu au questionnaire	55
4.3	Annexe 3 : Analyse de la fréquentation des nouveaux établissements	57
4.3.1	Données générales	57
4.3.2	Données brutes	58

4.3.3	Données brutes et données corrigées : essai de comparaisons entre nouvelles bibliothèques / nombre de « visites ».....	58
5	Table des tableaux et figures.....	60
5.1	Tableaux	60
5.2	Figures	60

1 BILAN 2017 DU CONCOURS PARTICULIER RELATIF AUX BIBLIOTHEQUES AU SEIN DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION

La Direction générale des médias et industries culturelles du ministère de la Culture rassemble, au premier trimestre de chaque année, les données concernant les opérations accompagnées financièrement par la DGD Bibliothèques durant l'année écoulée. Ce bilan permet d'évaluer précisément l'utilisation des crédits de ce fonds et d'avoir des informations sur les investissements qui sont actuellement consentis par les collectivités locales en faveur de la lecture publique en France.

Les données présentées ici ont été recueillies et synthétisées lors de ce bilan annuel. Elles apportent des informations sur la façon dont ces crédits ont été répartis selon les régions et sur les collectivités bénéficiaires et les opérations qui ont été menées. Elle agrège, pour cela, les opérations accompagnées en 1^{ère} et en 2^{nde} fractions.

1.1 LA REPARTITION DES CREDITS

En 2017, les crédits alloués à la DGD Bibliothèques ont été maintenus au niveau des années précédentes, soit 80 421 426 €. Le fonds n'ayant pas fait l'objet de gel, l'ensemble des crédits a pu être délégué aux différentes régions, que ce soit au titre de la 1^{ère} ou de la 2^{nde} fraction.

La 2^{nde} fraction a atteint le plafond fixé par la circulaire du 15 juin 2016, soit 15% de l'ensemble des crédits alloués au concours particulier : 12 063 214 €. La 1^{ère} fraction, par conséquent, s'est montée à 68 358 212 € en 2017. Ces crédits ont été répartis entre les différentes régions de la façon suivante :

Tableau 1 : Répartition par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction	Crédits 2 ^{nde} fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	8 327 754 €	49 485 €	8 377 239 €
Bourgogne-Franche-Comté	1 859 616 €	- €	1 859 616 €
Bretagne	1 762 967 €	358 448 €	2 121 415 €
Centre-Val de Loire	1 826 545 €	- €	1 826 545 €
Corse	794 377 €	- €	794 377 €
Grand Est	5 249 476 €	3 000 000 €	8 249 476 €
Hauts-de-France	7 060 340 €	4 542 594 €	11 602 934 €
Île-de-France	12 006 106 €	311 961 €	12 318 067 €
Normandie	3 326 918 €	1 570 868 €	4 897 786 €
Nouvelle-Aquitaine	6 730 704 €	- €	6 730 704 €
Occitanie	6 320 962 €	- €	6 320 962 €
Pays de la Loire	3 640 421 €	- €	3 640 421 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 209 195 €	2 229 858 €	8 439 053 €
Guadeloupe	759 976 €	- €	759 976 €
Saint-Barthélemy	15 481 €	- €	15 481 €
Saint-Martin	54 224 €	- €	54 224 €
Guyane	161 965 €	- €	161 965 €
Martinique	604 146 €	- €	604 146 €
La Réunion	1 090 781 €	- €	1 090 781 €
Mayotte	551 954 €	- €	551 954 €
Saint-Pierre et Miquelon	4 304 €	- €	4 304 €
TOTAL	68 358 212 €	12 063 214 €	80 421 426 €

L'ensemble des crédits délégués a été engagé en 2017 et le taux de consommation de ces crédits est de 100%. Ils ont permis d'accompagner financièrement 873 projets à travers la France. Parmi ceux-ci, 856 projets ont été accompagnés au titre de la 1^{ère} fraction et 17 au titre de la 2^{nde} fraction.

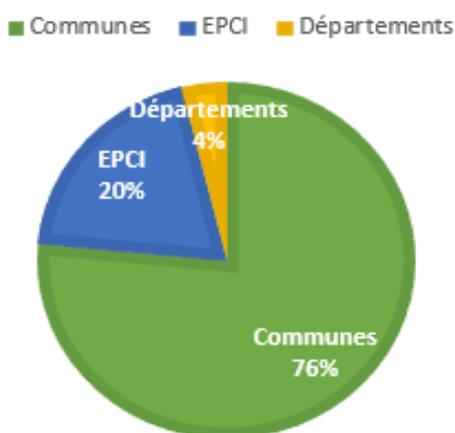
1.2 LES COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES

1.2.1 La répartition des projets selon le type de collectivité locale

Trois types de collectivités locales sont accompagnées au titre de la DGD Bibliothèques : les communes, les intercommunalités (EPCI) et les départements. En nombre de projets, la répartition selon les collectivités est la suivante :

- 664 projets, soit 76%, ont été menés par des communes ;
- 175 projets, soit 20%, ont été menés par des EPCI ;
- 34 projets, soit 4%, ont été menés par des départements.

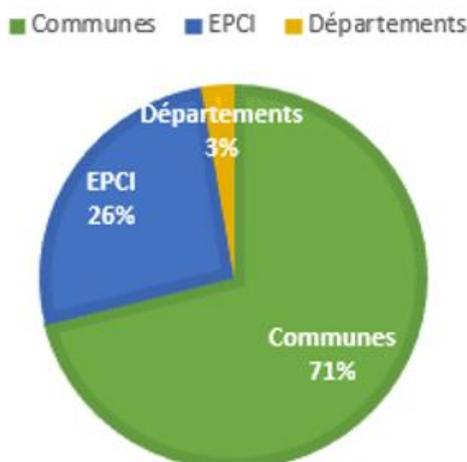
Figure 1 : Répartition des projets soutenus par la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale



En pourcentage des crédits totaux de la DGD Bibliothèques, la répartition selon les collectivités est la suivante :

- 57 162 807 €, soit 71%, ont été versés à des communes ;
- 21 216 409 €, soit 26%, ont été versés à des EPCI ;
- 2 042 209 €, soit 3%, ont été versés à des départements.

Figure 2 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale

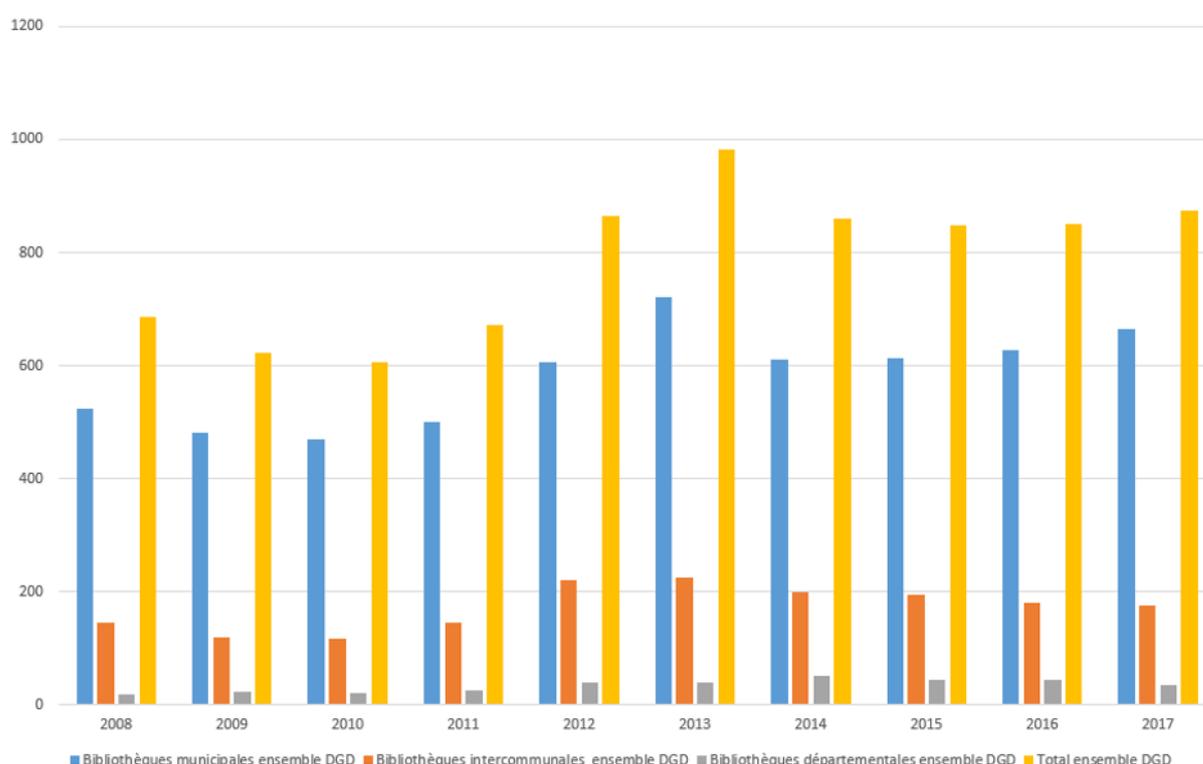


Au niveau national, on remarque surtout le poids des communes dans ces deux répartitions : elles constituent plus des trois quarts des projets accompagnés et près de trois quarts des crédits engagés. On constate également que les projets menés par des EPCI sont en moyenne plus coûteux que ceux menés par les communes et les départements, dans la mesure où ils constituent 20% du nombre total de projets mais 26% des crédits engagés. Ces chiffres diffèrent sensiblement d'une région à l'autre.

1.2.2 L'évolution de cette répartition

Le nombre de projets soutenus par la DGD Bibliothèques a sensiblement évolué ces dernières années, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

Figure 3 : Evolution du nombre de projets soutenus par la DGD Bibliothèques et de leur répartition selon le type de collectivités locales de 2008 à 2017



Depuis 2012, la DGD Bibliothèques accompagne plus de 800 projets par an, l'année 2017 étant à cet égard la deuxième année en nombre de projets soutenus depuis 2008, derrière 2013 (qui a connu un pic à 983 projets).

Quel que soit le nombre de projets soutenus, la part respective des différentes collectivités locales est restée relativement similaire depuis 2008. L'année 2017 en est assez représentative, bien qu'avec une part relativement plus importante des communes. Ainsi, entre 2008 et 2017 :

- Les projets portés par les communes représentent en moyenne 73,09% des projets et 65,28% des montants concernés ;
- Les projets portés par les EPCI représentent en moyenne 21,87% des projets et 29,96% des montants concernés ;
- Les projets portés par les départements représentent en moyenne 4,23% des projets et 4,76% des montants concernés.

1.3 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE PROJET

1.3.1 Classification des types d'opération

Les opérations sont ici classées en dix catégories, qui dérivent des règles d'éligibilité décrites dans la circulaire du 15 juin 2016 :

- « Immobilier » : des investissements ayant pour objet la construction, la rénovation, la restructuration ou l'extension d'une bibliothèque de lecture publique, qu'elle soit principale ou annexe ;
- « Accessibilité » : des investissements ayant pour objet la mise en accessibilité d'un bâtiment. Normalement compris dans la catégorie mentionnée ci-dessus, ils font ici l'objet d'une mention à part pour plus de visibilité ;
- « Matériel et mobilier » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel initial ou le renouvellement, total ou partiel, de l'équipement d'une bibliothèque de lecture publique ;
- « Conservation des collections patrimoniales » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel ainsi que l'aménagement des locaux des bibliothèques municipales destinés à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales, ainsi que l'accompagnement au déménagement de ces collections ;
- « Informatique et numérique » : des opérations ayant pour objet l'informatisation initiale ou le renouvellement des bibliothèques de lecture publique ainsi que l'équipement matériel lié à ces opérations ; sont également comprises dans cette catégorie les opérations ayant pour objet la création de services numériques aux usagers ;
- « Numérisation » : des opérations de numérisation des collections des bibliothèques de lecture publique ;
- « Bibliobus » : des opérations ayant pour objet l'acquisition et l'équipement de bibliobus départementaux, communaux et intercommunaux ;
- « Acquisition de documents tous supports » : des opérations ayant pour objet l'acquisition de collections tous supports dans le cadre d'opérations d'investissement et d'équipement ou de démarrage de projets. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2010.
- « Horaires d'ouverture » : des opérations ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2016.
- « Autres » : sont rangées ici les opérations qui peuvent être mixtes entre plusieurs de ces catégories ou difficiles à ranger. On en compte en général entre 0 et 5 chaque année.

1.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées

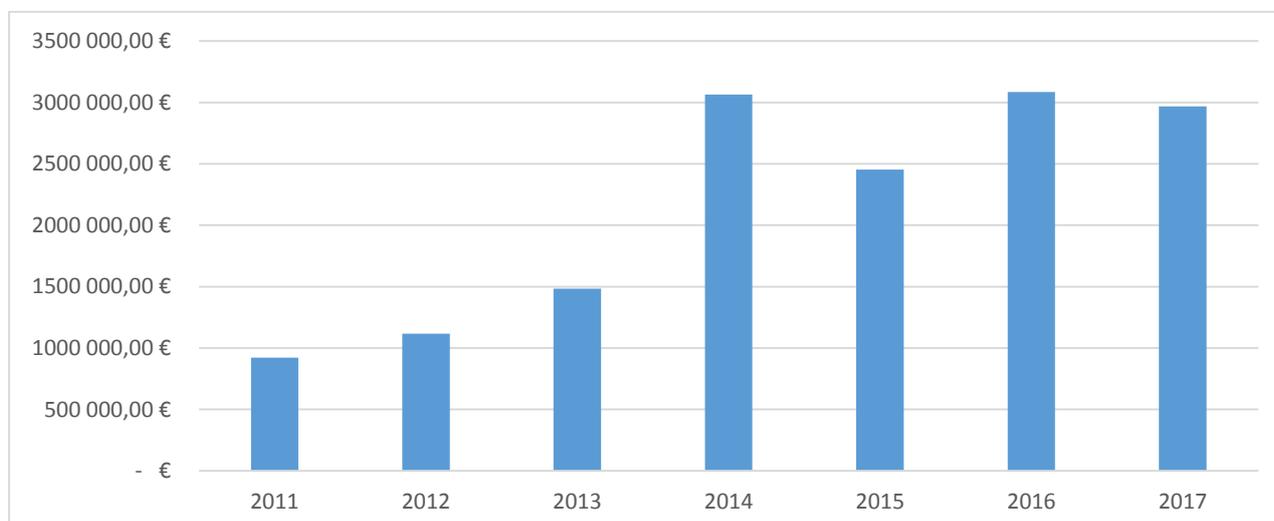
Ces différentes catégories n'ont pas toutes le même poids au sein de la DGD Bibliothèques, que l'on calcule en nombre d'opérations ou en crédits mobilisés. Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations accompagnées en 2017 selon la catégorie à laquelle elles sont rattachées, en nombre et en pourcentage du total.

Tableau 2 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2017 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations

Type d'opération	Nombre d'opérations	%
Immobilier	229	26,23 %
Accessibilité	10	1,15 %
Matériel et mobilier	153	17,53 %
Conservation collections patrimoniales	11	1,26 %
Informatique et numérique	294	33,68 %
Numérisation	26	2,98 %
Bibliobus	12	1,37 %
Acquisition de documents tous supports	83	9,51 %
Horaires d'ouverture	51	5,84 %
Autre	4	0,46 %
TOTAL	873	100%

On peut ainsi noter que les opérations les plus nombreuses sont celles qui ressortent de la catégorie « Informatique et numérique » : cela concerne 294 opérations sur 873, soit 34% d'entre elles. On comprend dans cette catégorie les projets labellisés « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) : lancé en 2010, le Label BNR du ministère de la Culture a pour objectif d'accompagner les établissements de lecture publique dans le développement de ressources et de services en ligne de qualité. En 2017, 21 projets BNR ont été soutenus financièrement dans le cadre de la DGD Bibliothèques, en 1^{ère} ou en 2^{nde} fraction, pour une aide financière totale de 2 968 483€. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du montant total des crédits DGD alloués aux BNR depuis 2011 :

Figure 4 : Evolution du montant total des crédits DGD Bibliothèques alloués aux BNR

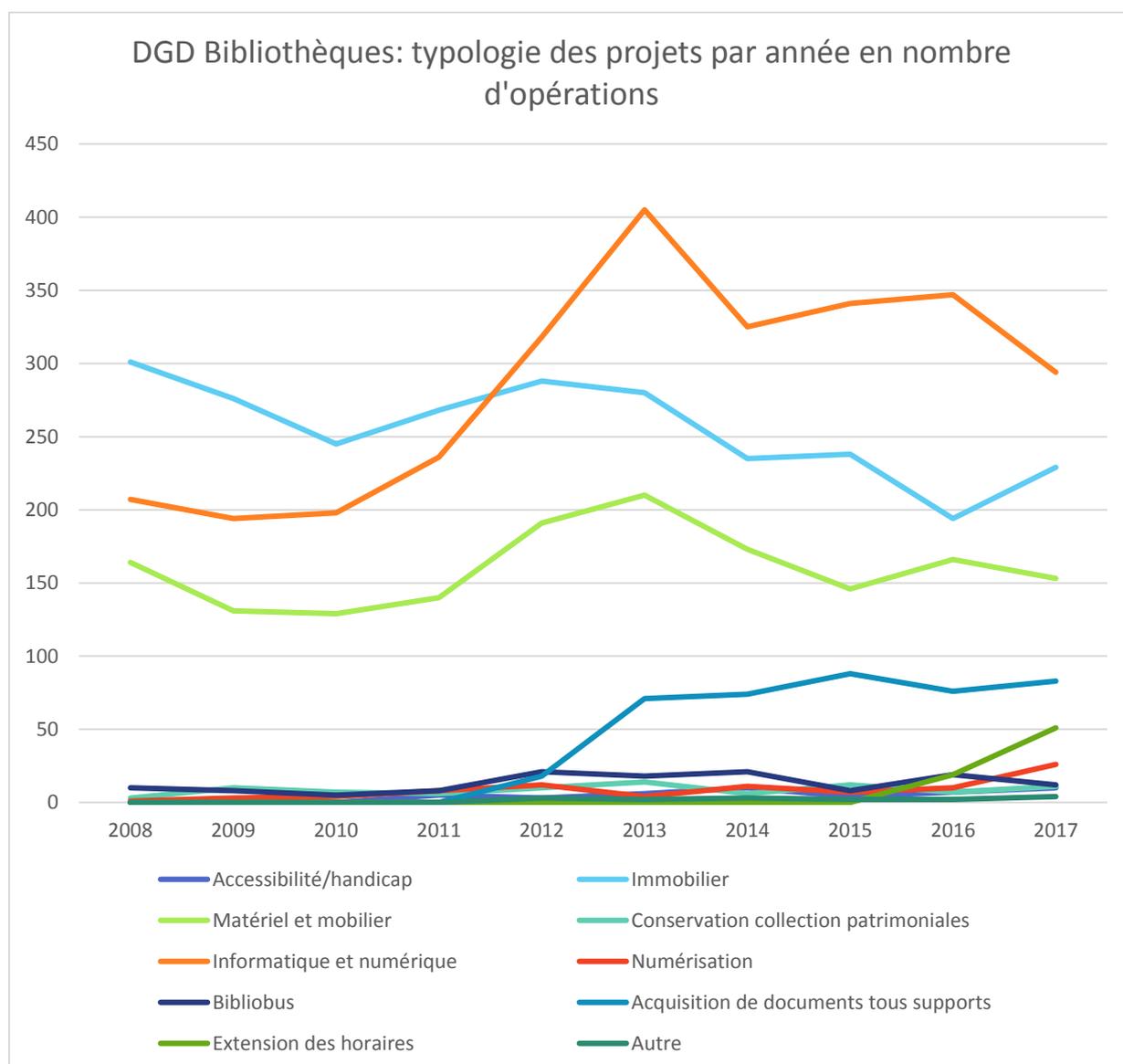


La deuxième catégorie d'opérations la plus accompagnée après les projets « Informatique et numérique » comprend les opérations liées à l'immobilier : construction, restructuration, rénovation ou extension d'équipement (un point détaillant la répartition de ces sous-catégories est fait plus loin). Ainsi, 229 opérations, soit 26% du total, sont des opérations portant sur des équipements de lecture publique.

Enfin, la troisième grande catégorie d'opérations accompagnées concerne l'acquisition de matériel et de mobilier, que ce soit en lien avec la construction ou la rénovation d'un équipement, ou indépendamment : on recense 153 opérations de ce type, soit 18% du total.

Cumulées, les opérations liées à l'informatique et au numérique, aux bâtiments de lecture publique ou à l'acquisition de matériel et de mobilier représentent plus des trois quarts de l'ensemble. On peut noter également la part des projets d'acquisition de documents tous supports, qui représentent près de 10% du total. La mise en perspective de ces chiffres permet de se rendre compte de l'évolution respective de ces différentes catégories, ainsi qu'on peut le voir sur le graphique ci-dessous :

Figure 5 : Evolution du nombre d'opérations accompagnées par catégorie de 2008 à 2017



On peut noter que les trois grandes catégories que nous avons signalées, « Informatique et numérique », « Immobilier » et « Matériel et mobilier », restent majoritaires par rapport à l'ensemble des opérations, et ce depuis 2008.

Néanmoins, le trait le plus significatif est l'augmentation progressive du nombre d'opérations que l'on peut ranger dans les autres catégories : on constate ainsi une diversification du champ d'action de la DGD Bibliothèques. A ce titre, l'augmentation la plus visible des dernières années est celle des opérations d'acquisition de documents tous supports, non accompagnées avant 2010 et qui constituent aujourd'hui la 4^{ème} catégorie en nombre d'opérations. On peut également constater l'apparition depuis 2016 des projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture, appelés à être encore plus nombreux en 2018.

1.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques alloués

Si les opérations « Informatique et numérique » sont les plus nombreuses, ce sont avant tout les projets liés aux bâtiments qui ont une place prépondérante au sein de la DGD Bibliothèques lorsque l'on s'intéresse aux montants mobilisés, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2017 par la DGD Bibliothèques en montants et en pourcentage du montant total

Type d'opération	Montant total	%
Immobilier	60 306 220 €	74,99 %
Accessibilité handicap	555 808 €	0,69 %
Matériel et mobilier	4 612 421 €	5,74 %
Conservation des collections patrimoniales	726 905 €	0,90 %
Informatique et numérique	8 085 156€	10,05 %
Numérisation	698 109 €	0,87 %
Bibliobus	115 444 €	0,14 %
Acquisition de documents tous supports	2 640 768 €	3,28 %
Extension des horaires d'ouverture	2 451 975 €	3,05%
Autre	228 619 €	0,28 %
TOTAL	80 421 426 €	100%

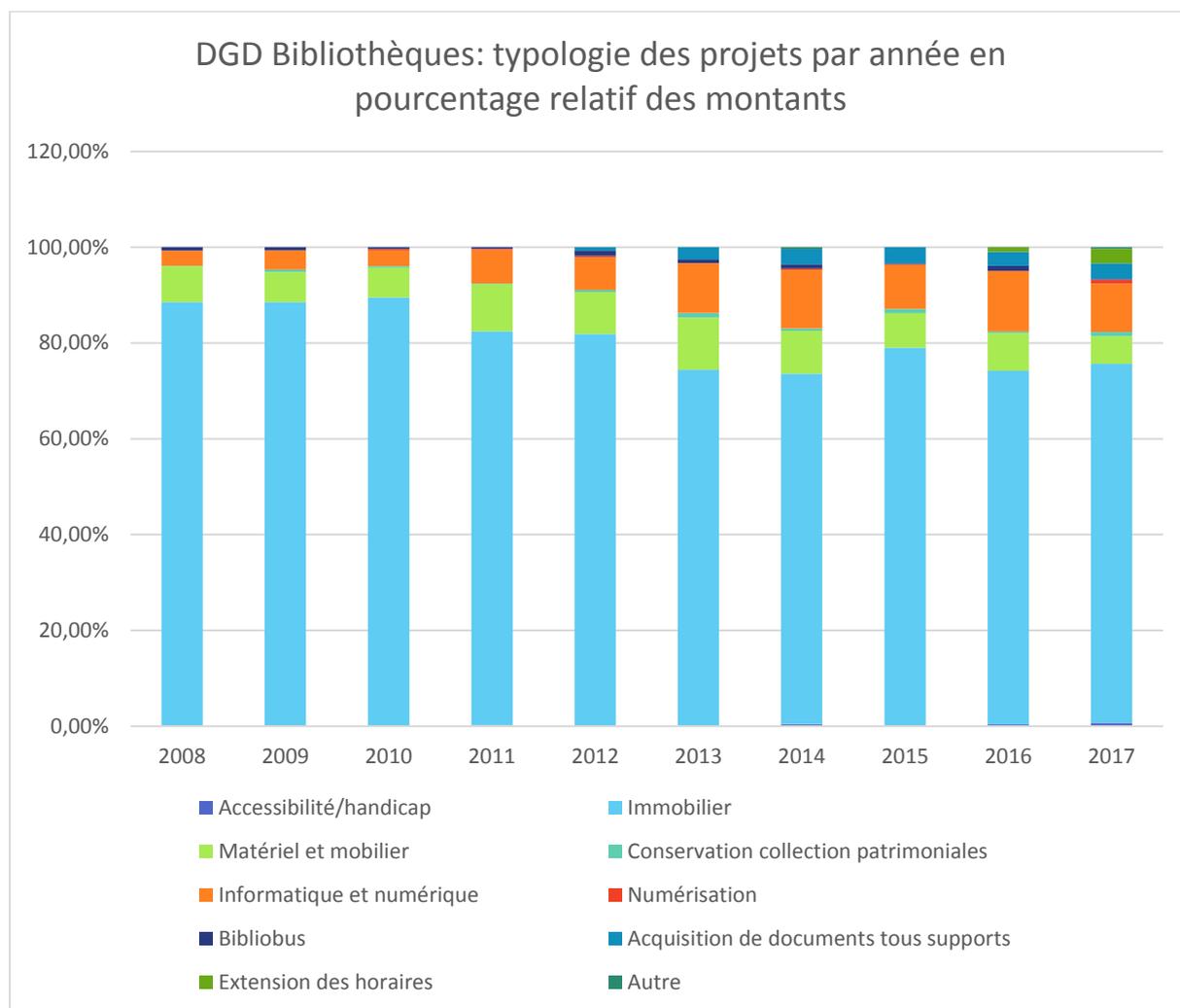
Ainsi qu'on peut le constater, les projets « Immobilier » représentent les trois quarts des crédits mobilisés dans le cadre de la DGD Bibliothèques, ce qui s'explique par le coût moyen significativement plus important de ces projets, notamment les projets de construction et de restructuration. Le tableau ci-dessous présente l'aide financière moyenne par type de projet pour l'année 2017 :

Tableau 4 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2017

Type d'opération	Nombre d'opérations	Montant total des aides accordées	Montant moyen de l'aide accordée par projet
Immobilier	229	60 306 220 €	263 345,94 €
Accessibilité handicap	10	555 808 €	55 580,80 €
Matériel et mobilier	153	4 612 421 €	30 146,54 €
Conservation collections patrimoniales	11	726 905 €	66 082,27 €
Informatique et numérique	294	8 085 156€	27 500,53 €
Numérisation	26	698 109 €	26 850,35 €
Bibliobus	12	115 444 €	9 620,33 €
Acquisition de documents tous supports	83	2 640 768 €	31 816,48 €
Extension des horaires d'ouverture	51	2 451 975 €	48 077,94 €
Autre	4	228 619 €	57 154,75 €
TOTAL	873	80 421 426 €	92 120,76 €

De même que nous l'avons fait pour le nombre d'opérations, il est intéressant de se pencher sur l'évolution des montants d'aide attribués par catégorie d'opérations depuis 2008. Le graphique ci-dessous présente cette évolution. On peut ainsi constater que la part prépondérante des projets « Immobilier » est une constante, mais que des évolutions sont notables : ainsi, la part prise par les opérations de construction, restructuration, rénovation ou extension d'équipements de lecture publique, bien que restant très majoritaire, tend à se réduire, au profit d'une diversification que nous avons déjà notée et qui est sensible ici aussi. La part prise par les projets « Informatique et numérique » tend à augmenter, et l'émergence des projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture est nettement visible, tout comme le nombre croissant d'opérations d'acquisition de documents.

Figure 6 : Evolution des crédits DGD Bibliothèques mobilisés par catégorie d'opération de 2008 à 2017



1.3.4 Point sur les projets de construction et de rénovation de bâtiments de lecture publique

Derrière les opérations qui sont ici caractérisées sous l'intitulé « Immobilier », on retrouve quatre grands types de réalisations, définis ici selon les termes de la circulaire du 15 juin 2016 :

- Construction : « une construction vise à ériger un nouveau bâtiment » ;
- Restructuration : « la restructuration désigne des travaux lourds sur un bâtiment déjà existant, comportant une modification des superstructures ou des infrastructures, pour réorganiser l'espace à de nouvelles fins ou en suivant de nouvelles conceptions » ;
- Rénovation : « une rénovation désigne la remise à neuf de l'ensemble d'un bâtiment par l'amélioration de sa condition et sa mise en conformité avec les normes en vigueur (confort, équipements électriques, isolation, etc.) » ;
- Extension : « l'extension est l'agrandissement, dans la continuité, de la surface existante d'un bâtiment ».

Il est cependant à noter que la catégorisation des différentes opérations ne semble pas toujours être faite avec la même rigueur ou selon la même interprétation par les différentes

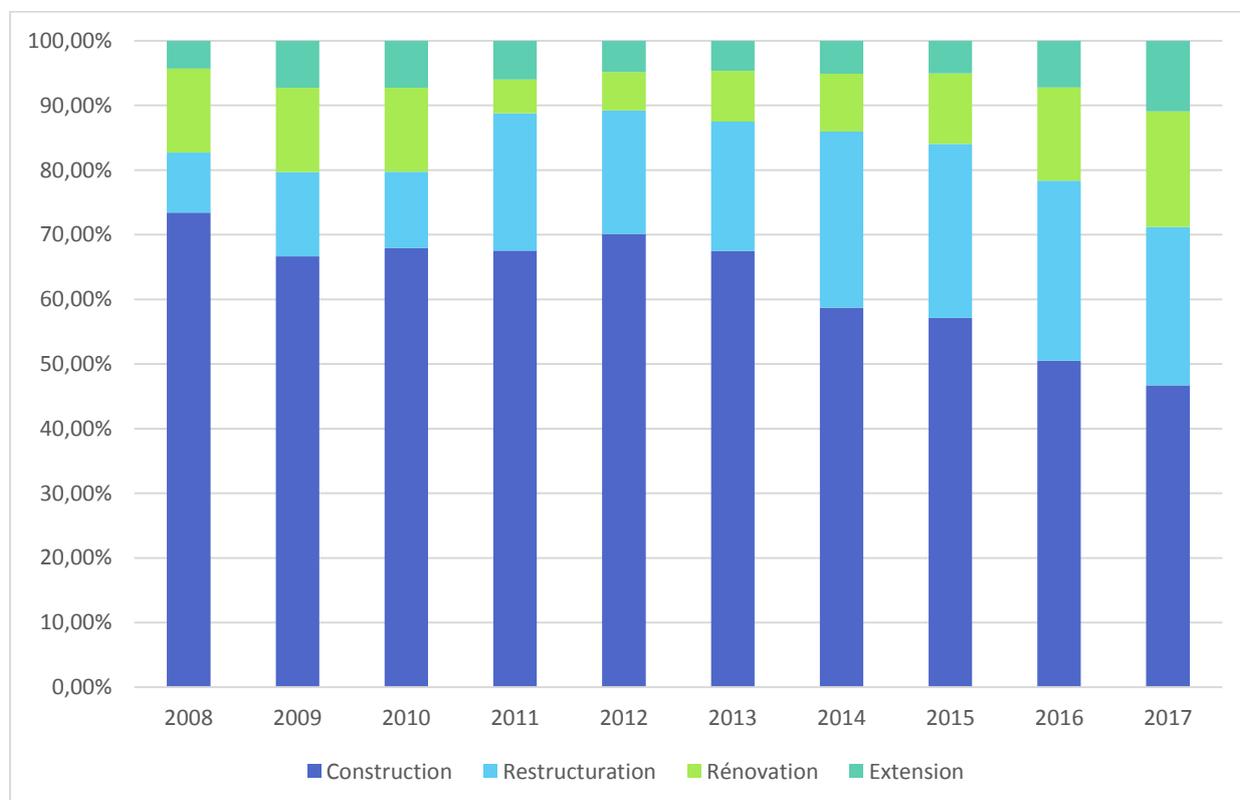
régions qui font remonter leurs données chaque année. Il faut donc garder à l'esprit qu'il existe certainement une part d'erreurs de catégorisation dans les données présentées ci-dessous.

Tableau 5 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en nombre d'opérations en 2017

Type d'opération	Nb d'opérations	%
Construction/programmation	107	46,72 %
Restructuration	56	24,46 %
Rénovation	41	17,90 %
Extension	25	10,92 %
TOTAL	229	100 %

Le tableau précédent permet de noter que près d'une opération sur deux menées sur des bâtiments concerne la construction d'un nouvel équipement, soit parce qu'il n'y en avait pas auparavant, soit que le précédent ait été jugé inadapté aux besoins de la collectivité. Viennent ensuite les opérations de restructuration, donc de travaux lourds sur des bâtiments existants, lesquels correspondent à près d'une opération sur quatre. Les projets d'extension ou de rénovation d'un bâtiment existant sont moins nombreux.

Figure 7 : Evolution de la typologie des projets « Immobilier » de 2008 à 2017 en pourcentage relatif au nombre d'opérations



Ainsi que nous pouvons le voir dans le graphique ci-dessus, on peut noter une dynamique dans la répartition de ces différentes catégories (construction, restructuration, rénovation et

extension) : si les opérations de construction (ici en bleu foncé) restent les plus nombreuses jusqu'en 2016, elles ont cependant tendance à se réduire, passant de 73,42% des opérations en 2008, soit près des trois quarts, à moins de la moitié en 2017. Ce recul des constructions neuves, surtout visible depuis 2012, semble se faire principalement au profit des opérations de restructuration et de rénovation.

Tableau 6 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2017

Type d'opération	Montant total	%
Construction/programmation	36 908 641,01 €	60,91 %
Restructuration	14 964 254,09 €	24,51 %
Rénovation	4 256 767,11 €	7,09 %
Extension	4 176 558,05 €	7,49 %
TOTAL	60 306 220,26 €	100 %

Lorsqu'elle est rapportée aux montants concernés, la répartition entre ces différents types d'opérations montre la place particulièrement importante prise par les projets de construction. Alors que ceux-ci ne représentent que 46,72% des opérations, ils correspondent à 60,91% des crédits mobilisés pour les projets liés aux bâtiments.

La construction d'un nouveau bâtiment, comme on peut logiquement s'y attendre, a un coût moyen plus élevé par opération que les autres types de projets, notamment les projets de rénovation, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous. Parmi les éléments d'explication de la baisse de la part relative des constructions de nouveaux bâtiments, on peut donc faire l'hypothèse d'un choix fait par les collectivités en faveur de projets moins coûteux tendant à réutiliser autant que possible le parc immobilier existant.

Tableau 7 : Coût moyen des projets « Immobilier » par catégorie en 2017

Type d'opération	Montant total	Nombre d'opérations	Coût moyen par opération
Construction/programmation	36 908 641,01 €	107	341 930 €
Restructuration	14 964 254,09 €	56	262 944 €
Rénovation	4 256 767,11 €	41	103 804 €
Extension	4 176 558,05 €	25	179 944 €
TOTAL	60 306 220,26 €	229	262301 €

1.4 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES EN FONCTION DES COLLECTIVITES LOCALES

1.4.1 Des investissements différents selon les types de collectivités

Si les chiffres donnés ci-dessus concernent la situation générale, il faut bien avoir à l'esprit qu'ils cachent des réalités variables selon les régions, les types de bibliothèques ou de collectivités, ou encore les tailles de population. Les données DGD Bibliothèques permettent ainsi d'observer la répartition des différentes catégories d'opérations en fonction des collectivités locales qui les implémentent.

Tableau 8: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2017

Type d'opérations	Bibliothèques municipales	Bibliothèques intercommunales	Bibliothèques départementales
Immobilier	35,45%	31,80%	21,40%
Accessibilité handicap	0,49%	0,55%	1,05%
Matériel et mobilier	20,93%	19,45%	14,96%
Conservation collections patrimoniales	1,10%	1,10%	0,75%
Informatique et numérique	34,88%	37,36%	38,57%
Numérisation	1,17%	0,67%	0,97%
Bibliobus	0,59%	2,63%	16,33%
Acquisition de documents tous supports	4,39%	5,49%	4,84%
Extension des horaires d'ouverture	0,87%	0,74%	0,00%
Autre	0,12%	0,21%	1,14%

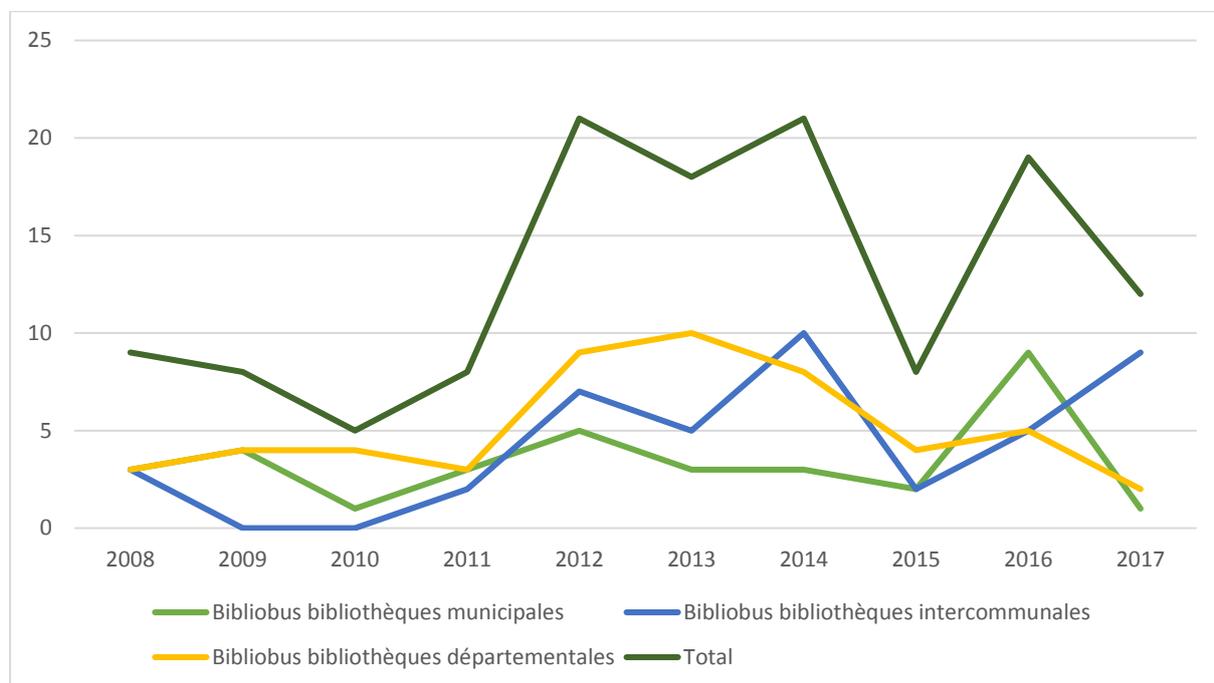
Sans surprise, on retrouve en premier lieu, et quelques soient les collectivités, les projets « Informatique et numérique ». Mais, si les bibliothèques municipales et intercommunales ont des résultats relativement similaires, les bibliothèques départementales mènent moins de projets « Immobilier » ou « Matériel et mobilier » et s'investissent davantage dans les projets « Bibliobus ». Elles sont également les collectivités qui, proportionnellement, mènent le plus d'opérations « Informatique et numérique ». On retrouve dans ces observations l'impact des structures et missions spécifiques des bibliothèques départementales.

1.4.2 Focus sur les bibliobus

Le terme bibliobus recouvre des réalités qui évoluent, depuis le bibliobus traditionnel jusqu'au médiabus de plus en plus fréquent. Depuis 2008, la DGD Bibliothèques a accompagné 129 opérations de ce genre. 52 d'entre elles ont été menées par des bibliothèques départementales, 43 par des bibliothèques intercommunales et 34 par des bibliothèques municipales. Il faut donc noter que, si les bibliothèques départementales sont celles qui ont le plus d'opérations d'acquisition de bibliobus par rapport à l'ensemble de leurs opérations, les bibliothèques intercommunales, moins nombreuses que les bibliothèques municipales, sont des acteurs également présents dans ce domaine.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution depuis 2008 de ces opérations d'acquisition de bibliobus.

Figure 8 : Evolution du nombre d'opérations d'achat de bibliobus selon le type de collectivité locales de 2008 à 2017



La courbe en vert foncé, qui indique le nombre total d'opérations d'achat de bibliobus accompagnées par la DGD Bibliothèques, montre qu'il n'y a pas à proprement parler de baisse généralisée dans le nombre de ces opérations, plutôt une situation variable selon les années. Néanmoins, le nombre d'opérations annuel reste relativement faible depuis 2008. Les bibliothèques intercommunales semblent être davantage présentes ces dernières années dans l'équipement en bibliobus.

1.5 TAUX D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Enfin, les données recueillies dans le cadre du bilan DGD Bibliothèques 2018 donnent un aperçu des taux d'accompagnement financiers pratiqués. Là encore, il est nécessaire de rappeler que les situations sont variables d'une région à l'autre et, bien évidemment, d'un projet à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente, dans sa colonne 2017, la moyenne nationale des taux d'accompagnement financier par catégorie. Il les remet également en perspective depuis 2011. Il ne porte que sur les opérations menées en 1^{ère} fraction ; les projets accompagnés sur la 2^{nde} fraction, très peu nombreux et de taille plus importante, n'ont pas été agrégés ici pour des raisons méthodologiques.

Tableau 9 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1^{ère} fraction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Immobilier	35,55%	44,75%	35,94%	41,71%	38,27%	39,13%	40,11%
Accessibilité/handicap	62,63%	37,99%	71,96%	56,02%	29,93%	61,46%	42,55%
Matériel et mobilier	41,84%	57,77%	35,67%	42,19%	39,99%	39,24%	42,76%
Conservation des collection patrimoniales	50,63%	46,75%	57,77%	40,65%	58,74%	48,31%	22,94%
Informatique et numérique	52,34%	62,37%	45,23%	59,04%	50,48%	48,59%	51,25%
Numérisation	62,83%	56,69%	45,61%	55,67%	56,14%	54,00%	52,57%
Bibliobus	47,39%	52,66%	43,34%	44,78%	31,38%	50,85%	47,38%
Acquisition de documents tous supports		41,96%	31,25%	47,48%	39,08%	38,48%	39,05%
Extension des horaires						63,86%	58,11%
Autres		46,86%	39,60%	46,99%	50,00%	33,56%	
Moyenne annuelle	39,18%	46,73%	36,46%	42,99%	39,00%	40,31%	39,17%

Les grandes lignes que l'on peut retenir de ce tableau et des données qui ont permis de le construire sont les suivantes :

- Les projets « Immobilier » font l'objet d'un accompagnement en moyenne plus bas que celui des autres projets, compris en général entre 35 et 45%.
- Les opérations « Informatique et numérique » et « numérisation » sont souvent accompagnées à 50% ou plus.
- Les opérations « Horaires d'ouverture » sont celles qui bénéficient du meilleur taux d'accompagnement (celui-ci, sur certains projets, peut aller jusqu'à 80%), tournant autour de 60%.
- Les opérations « Matériel et mobilier », « conservation des collections patrimoniales » et « Bibliobus » font état de taux plus variables, dépendant beaucoup des régions et des projets.

1.6 DES PROJETS D'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

En 2018, la DGD Bibliothèques a été abondée de 8M€ supplémentaires, afin de soutenir financièrement sur l'ensemble du territoire les projets d'extension et d'adaptation des horaires d'ouvertures des bibliothèques aux besoins des usagers. Ces nouveaux crédits ont été répartis sur l'ensemble du fonds (1^{ère} et 2^{nde} fraction) et ont été inclus dans la répartition des crédits de la 1^{ère} fraction entre les différentes régions.

En conséquence, la part prise par les opérations d'extension ou d'évolution des horaires devrait à nouveau augmenter significativement, en nombre d'opérations comme en montant total, bénéficiant à la fois de ces crédits complémentaires et de la politique volontariste actuelle sur ce sujet. Un point spécifique est fait sur ce sujet dans la partie 3 de ce rapport.

2 RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES OUVERTURES ET REOUVERTURE D'EQUIPEMENTS EN 2017

2.1 PRESENTATION DE L'ENQUETE

2.1.1 Les objectifs de l'enquête

Chaque année, entre 70 et 100 établissements de lecture publique dont la construction, l'extension, la restructuration ou la rénovation a été accompagnée par le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la DGD ouvrent leurs portes au public. Nouveaux établissements ou équipements plus anciens repensés pour répondre à l'évolution des publics, ils proposent aux habitants des collectivités concernées des ressources, des services mais également des espaces renouvelés. Ces nouveaux établissements rencontrent-ils leurs publics, peut-on observer une fréquentation plus importante après l'ouverture ? Les usagers à qui ces ressources, ces services, ces espaces sont destinés les utilisent-ils effectivement et, si oui, de quelle manière ?

Afin de mesurer l'impact de ces projets et du soutien apporté, la Direction générale des médias et des industries culturelles du Ministère de la Culture a lancé une courte enquête annuelle, menée auprès de ces établissements dans l'année qui suit leur ouverture ou réouverture. L'objectif principal de ce travail est de disposer de quelques éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de voir si l'ouverture d'un nouvel équipement de lecture publique a véritablement un impact sur la population desservie, notamment en termes de fréquentation, d'inscription et d'utilisation des services. Il permettra également de rassembler des éléments d'information à destination des professionnels des bibliothèques concernant les difficultés et les opportunités auxquelles l'ouverture d'un nouvel établissement peut donner lieu.

2.1.2 L'enquête sur les ouvertures de 2017

En 2018, ce questionnaire a été adressé aux établissements de lecture publique qui ont ouvert ou rouvert leurs portes en 2017 après des projets de construction, de restructuration, de rénovation ou d'extension accompagnés par la DGD Bibliothèques. Au total, 72 établissements ont été sollicités dans le cadre de cette enquête. 44 d'entre eux ont répondu au questionnaire, soit un peu plus de 61%. Un point est à souligner néanmoins : aucune bibliothèque soutenue par la DGD Bibliothèques n'a ouvert ses portes en 2017 dans les DROM-COM et n'a donc pu être sollicitée. La typologie des établissements répondants est présentée dans les résultats de l'enquête ci-dessous.

Quelques avertissements méthodologiques sont à garder à l'esprit quant à ces résultats :

- Cette enquête rapide n'a pas pour ambition d'être un travail de recherche ou de constituer une analyse fine et approfondie de l'impact des politiques de lectures publiques ou des perspectives sociologiques de la fréquentation des bibliothèques. Il s'agit simplement ici de repérer quelques éléments d'évaluation de l'impact des projets soutenus par la DGD Bibliothèques.
- La sélection de bibliothèques que nous étudions ici reste relativement limitée : 44 établissements seulement. Cette enquête a vocation à étoffer le nombre de réponses

disponibles en étant annuelle et en intégrant chaque année les résultats des bibliothèques ouvertes l'année précédente. Cela permettra également de noter d'éventuelles évolutions.

- Toutes les questions n'étant pas obligatoires, ou bien les données nécessaires n'étant pas disponibles pour tous les établissements, certaines questions ont fait l'objet d'un nombre très faible et peu représentatif de réponses. Signalées dans le texte ci-dessous, elles ne permettent donc pas, ou difficilement, de tirer des conclusions solides aux questions qui étaient posées.
- Enfin, un problème majeur et récurrent qui s'est posé dans l'analyse des résultats de cette enquête est celui de la comparaison des résultats. En effet, les collectivités représentées dans l'enquête n'ont pas toutes le même périmètre administratif : certaines bibliothèques sont municipales, d'autres sont intercommunales. Cela pose des difficultés, notamment en termes de population de référence, ainsi que cela est expliqué dans les résultats. Autre différence : celle qui existe entre les établissements qui sont les seuls équipements de lecture publique de leur collectivité et ceux qui s'inscrivent au sein d'un réseau : les chiffres d'inscription notamment sont alors difficiles à comparer.

2.2 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS REpondANTS

44 établissements ont répondu à ce questionnaire, permettant d'avoir une première sélection d'équipements récents de lecture publique en France. Une première série de questions a permis de déterminer les grandes caractéristiques qui différencient ou rassemblent ces bibliothèques : répartition géographique, statut des collectivités dont elles dépendent, populations desservies, surfaces... Plusieurs constatations peuvent être faites, qui sont présentées ci-dessous.

2.2.1 Une forte variété géographique

Les bibliothèques répondantes sont relativement bien réparties sur le territoire. L'ensemble des régions de la France métropolitaine hors Corse sont représentées (cf. tableau ci-dessous ou le tableau plus développé en annexe 1 donnant également les départements).

Tableau 10 : Répartition par région des établissements répondants

Région	Nombre d'établissements ayant répondu
Auvergne-Rhône-Alpes	9
Bourgogne-Franche-Comté	4
Bretagne	2
Centre-Val-de-Loire	1
Grand Est	4
Hauts-de-France	4
Île-de-France	1
Normandie	4
Nouvelle-Aquitaine	4
Occitanie	7
Pays de la Loire	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
TOTAL	44

2.2.2 Une large majorité de bibliothèques municipales

Sur les 44 établissements ayant répondu à l'enquête, 36 dépendent de municipalités, soit 81,8%. Les 8 autres, soit 18,2%, sont gérés au niveau intercommunal, qu'il s'agisse de communautés de communes, de communautés urbaines, de communautés d'agglomération ou, dans un cas, d'une métropole. Le paysage étudié ici est donc avant tout celui des bibliothèques ou médiathèques municipales. Il est à noter qu'aucune ouverture ou réouverture d'un établissement dépendant d'un département n'a été signalée en 2017 dans le bilan de la DGD Bibliothèques ; aucune bibliothèque départementale n'a donc été sollicitée pour cette enquête.

2.2.3 Une large majorité de collectivités de petite taille :

Sur les 44 établissements ayant répondu à l'enquête (tableau détaillé en annexe 2) :

- 30 bibliothèques municipales et 2 bibliothèques intercommunales interrogées desservent une collectivité de moins de 20 000 habitants. 25 d'entre elles sont des bibliothèques municipales dans des villes de moins de 5 000 habitants, dont 15 dans des communes de moins de 2 000 habitants ;
- 3 bibliothèques municipales et 1 bibliothèque intercommunale desservent des villes de taille moyenne, c'est-à-dire dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ;
- 1 bibliothèque municipale et 2 bibliothèques intercommunales desservent des collectivités dont la population est comprise entre 100 000 et 200 000 habitants ;
- 2 bibliothèques intercommunales desservent des intercommunalités de plus de 200 000 habitants ;
- 2 bibliothèques ouvertes en 2017 sont des bibliothèques d'arrondissement et desservent entre 80 et 100 000 habitants au sein d'une ville de plus de 500 000 habitants ;
- 1 établissement est une bibliothèque desservant une ville de 20 000 habitants mais dans le réseau en construction d'une métropole de plus d'1,8 million d'habitants.

On voit à la lecture de ces différents chiffres que toutes les tailles de collectivité sont représentées dans notre enquête. Néanmoins, ce sont les petites collectivités qui sont de loin les plus nombreuses : les 25 bibliothèques qui entrent dans la catégorie « moins de 5000 habitants » sont toutes, sans surprise, des bibliothèques municipales de petite taille, qui sont le seul équipement de lecture publique sur la collectivité concernée.

Logiquement, là aussi, les intercommunalités sont plus nombreuses parmi les collectivités de plus grande taille. Un point important doit cependant être gardé à l'esprit : lorsqu'une bibliothèque dessert une intercommunalité, son rayonnement réel ne correspond pas nécessairement à l'ensemble de la population officiellement concernée, même s'il s'agit d'une bibliothèque principale et à plus forte raison s'il s'agit d'une bibliothèque annexe. Il y a donc des situations très différentes d'un établissement à l'autre. Ainsi, la bibliothèque mentionnée plus haut qui fait partie d'un réseau métropolitain mais est située dans une ville de 20 000 habitants: l'établissement en lui-même ne peut être simplement analysé en fonction de la taille de la collectivité dont il dépend officiellement. L'enquête dont il est ici question montre par exemple des bibliothèques dont le nombre d'inscrits actifs et la fréquentation indiquent un rayonnement au-delà de la municipalité où elles sont implantées, quand d'autres présentent des statistiques semblables à celles d'une bibliothèque municipale.

2.2.4 Une large majorité d'établissements de petite taille et hors de tout réseau :

Conséquence logique du point précédent, un grand nombre d'ouverture ou de réouverture concernent des équipements de petites surface. Ainsi :

- 18 établissements font entre 100 et 249m² ;
- 8 établissements font entre 250 et 499m² ;
- 8 établissements font entre 500 et 1000m² ;
- 8 établissements font entre 1000 et 5000m² ;
- 1 établissement fait entre 5000m² et 10 000m² ;
- 1 établissement fait plus de 10 000m².

De plus, sur ces 44 établissements, 31 (soit 70,5%) constituent le seul équipement de lecture publique de leur collectivité et ne font donc partie d'aucun réseau. C'est notamment le cas des 30 plus petites collectivités. Au-delà, toutes les bibliothèques concernées sauf une sont soit les bibliothèques principales de leur réseau (5 cas), soit une bibliothèque annexe ou de quartier au sein du réseau (4 cas), soit une des bibliothèques au sein d'un réseau qui ne compte pas de centrale (4 cas dont une appelée à le devenir).

Notre enquête concerne donc majoritairement des petits établissements, des équipements de proximité dans des municipalités de moins de 5 000 habitants, qui ne s'insèrent pas au sein d'un réseau mais forment un service culturel municipal donnant accès à un nombre limité de services et de ressources. C'est la figure majeure du répondant.

2.2.5 Des ouvertures plutôt que des réouvertures

Sur les 44 établissements observés ici, 25 ont ouvert suite à la construction d'un nouveau bâtiment, et 10 à la restructuration d'un bâtiment préexistant. 6 bibliothèques ont fait l'objet d'une rénovation ou d'un réaménagement et 3 d'une extension.

Enfin, on peut noter, à titre informatif, que les inaugurations de bibliothèques semblent se dérouler majoritairement au printemps (de mars à juin 2017, 18 établissements) et à l'automne (de septembre à novembre 2017, 18 établissements également).

2.3 L'EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Les réponses au questionnaire analysé ici permettent de voir qu'une majorité des projets de construction, extension, restructuration ou rénovation de bibliothèques menés en 2017 s'accompagnent d'une extension ou d'une évolution des horaires d'ouverture. Cette dynamique s'observe avant tout dans les petits équipements. L'extension des horaires se fait selon des modalités variées en fonction des territoires mais semble majoritairement passer par une adaptation aux rythmes de vie en semaine, avec un travail en direction de l'ouverture des équipements le soir et sur la pause méridienne.

Il est à noter que les résultats qui ressortent de cette enquête rejoignent ceux du bilan sur les projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture présentés en partie 3.

2.3.1 Des bibliothèques aux horaires plus étendus

Sur les 44 établissements ayant répondu au questionnaire, 8 établissements n'existaient pas auparavant et n'ont donc pas renseigné d'heures ou de jours ouverts sur la période

précédente. C'est donc à partir des 36 autres établissements (81,8% des répondants) que nous pouvons obtenir des informations.

Le premier enseignement qui ressort est que les projets qui aboutissent à la réouverture d'un bâtiment ou à l'ouverture d'un nouvel équipement sont souvent, pour les collectivités, l'occasion de réfléchir aux horaires d'ouverture de leurs établissements. Pour une majorité d'entre elles, on constate en effet une extension de l'amplitude des horaires d'ouverture des équipements et, dans une moindre mesure, une augmentation du nombre de jours ouverts.

Sur les 36 établissements qui ont pu indiquer une comparaison entre leurs anciens horaires et les horaires actuels, 7 établissements n'ont pas augmenté leur amplitude horaire : ce sont des établissements variés dans leur statut (2 intercommunalités et 5 municipalités) comme dans la taille de leur population (d'une commune de 825 habitants à une communauté d'agglomération de 125 000 habitants). Néanmoins, une large majorité des établissements (29 d'entre eux, soit 80,6%) ont profité de l'ouverture d'un nouvel équipement pour étendre leurs horaires, en moyenne 6,6 heures, soit une augmentation moyenne de 48% des horaires, ce qui est considérable. Derrière ces moyennes, les situations sont cependant très variées d'un établissement à l'autre, allant d'une augmentation de 1h seulement à un passage de 3 à 31h d'ouverture pour un autre équipement.

Les établissements qui ont augmenté le nombre de jours d'ouverture par semaine sont moins nombreux : sur les 36 établissements déjà évoqués, 19 établissements (52,8%) ont gardé le même nombre de jours ouverts et 15 établissements (41,7%) ont augmenté le nombre de jours ouverts, de 1 à 5 jours selon les cas. Il est également à noter que 2 établissements (5,6%) ont augmenté leur amplitude horaire mais en ouvrant un jour de moins.

Un point important est à noter : les cas les plus importants d'augmentation des horaires d'ouverture (augmentation de plus de 10h, ouverture 4 ou 5 jours ouverts de plus) sont portés par de petites collectivités (moins de 5 000 habitants). Cela correspond manifestement à une opération plus importante qu'une simple adaptation des horaires aux besoins des usagers : il s'agit davantage de la transformation de la politique de lecture publique d'une collectivité, passant d'un service de très petite taille à un équipement et des services beaucoup plus importants.

2.3.2 Un effort surtout porté par les petits équipements

Même en dehors des cas les plus remarquables, l'extension des horaires d'ouverture des nouveaux équipements est surtout portée par les petits établissements. Ainsi, les 15 établissements situés dans des collectivités de moins de 2 000 habitants ont une augmentation moyenne de leur amplitude horaire de 7,1 heures en valeur absolue et de 105% en pourcentage d'augmentation. Cela les placent significativement au-dessus des moyennes des répondants, respectivement de 5,33h et 36% d'augmentation. La tendance, au fur et à mesure de l'augmentation en taille des collectivités, est décroissante et, sauf exception, l'extension des horaires d'ouverture est significativement moins importante pour les établissements de grande taille.

Tableau 11 : Extension des horaires d'ouverture en fonction de la taille des collectivités

Dans ce tableau, afin de pouvoir comparer des circonscriptions administratives similaires, la population indiquée est celle de la ville ou, dans deux des cas, de l'arrondissement dans

laquelle l'établissement est implanté et non pas, dans le cas d'une intercommunalité, celle de la collectivité concernée.

Catégorie de population de la ville d'implantation	Nombre d'établissements	Augmentation amplitude horaire en moyenne	Augmentation amplitude horaire en pourcentage
Collectivités de – de 2 000 habitants	13	7,1h	105%
Collectivités de – de 3 000 habitants	4	5h	63%
Collectivités de – de 5 000 habitants	5	3,20h	18%
Collectivités de – de 10 000 habitants	6	4,62h	26%
Collectivités de – de 35 000 habitants	4	6,50h	23%
Collectivités de – de 50 000 habitants	2	1,25h	5%
Collectivités de – de 100 000 habitants	1	1h	3%
Collectivités de – de 150 000 habitants	1	6h	13%
Ensemble des collectivités	36	5,33h	36%

Une analyse similaire peut être faite quant au nombre de jours ouvrés. Comme l'indique le tableau ci-dessous, ce sont clairement les petites collectivités qui portent davantage l'effort d'ouverture. Les collectivités moyennes ou grandes ont gardé le même nombre de jours d'ouverture et ont fait porter leurs efforts sur l'amplitude horaire elle-même.

Tableau 12 : Extension du nombre de jours d'ouverture en fonction de la taille des collectivités

Dans ce tableau, afin de pouvoir comparer des circonscriptions administratives similaires, la population indiquée est celle de la ville ou, dans deux des cas, de l'arrondissement dans laquelle l'établissement est implanté et non pas, dans le cas d'une intercommunalité, celle de la collectivité concernée.

Catégorie de population de la ville d'implantation	Nombre d'établissements	Augmentation jours ouverts en moyenne	Augmentation jours ouverts en pourcentage
Collectivités de – de 2 000 habitants	13	1,31 jours	43%
Collectivités de – de 3 000 habitants	4	0,75 jours	23%
Collectivités de – de 5 000 habitants	5	0,40 jours	10%
Collectivités de – de 10 000 habitants	6	0,67 jours	16%
Collectivités de – de 35 000 habitants	4	0	0%
Collectivités de – de 50 000 habitants	2	0	0%
Collectivités de – de 100 000 habitants	1	0	0%
Collectivités de – de 150 000 habitants	1	0	0%
Ensemble des collectivités	36	0,72 jour	18%

Ainsi que nous l'avions noté, il est possible d'analyser cette augmentation proportionnellement importante des horaires d'ouverture dans les petits établissements comme étant liée à l'évolution de la politique de lecture publique d'une collectivité : celle-ci construit à la fois un équipement de plus grande taille et une politique de service plus ambitieuse, passant par une ouverture beaucoup plus conséquente et la proposition de nouveaux services (comme nous le verrons plus loin). En revanche, les équipements des grandes collectivités, ouvrant déjà souvent 5 ou 6 jours par semaine, étant souvent implantés au sein d'un réseau, réfléchissent davantage à une extension et une évolution des horaires existants vers des horaires plus adaptés aux besoins des populations desservies.

La comparaison avec les moyennes nationales va également dans le sens d'une augmentation de l'amplitude d'ouverture des établissements récents par rapport à des établissements plus anciens. Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, si l'on prend l'ensemble des collectivités qui ont répondu à cette enquête, on peut constater que cette constatation est particulièrement vraie pour les établissements des collectivités de moins de 2000 habitants: 13,9h contre 8,4h pour la moyenne nationale. Bien que de façon moins prononcée, on peut faire la même observation pour les différentes tailles de collectivités, à une exception près. Néanmoins, il faut bien garder à l'esprit que, dans le cadre de cette enquête, les échantillons sont beaucoup plus restreints, et donc moins représentatifs, pour les collectivités de grande taille.

Tableau 13 : Amplitude horaire moyenne des établissements répondant comparée à la moyenne nationale

Dans ce tableau, afin de pouvoir comparer des circonscriptions administratives similaires, la population indiquée est celle de la ville ou, dans deux des cas, de l'arrondissement dans laquelle l'établissement est implanté et non pas, dans le cas d'une intercommunalité, celle de la collectivité concernée. La moyenne nationale utilisée ici est celle de l'équipement le plus ouvert du réseau et celle du réseau dans son ensemble, afin de rester à la même échelle ; cela peut amener des différences avec les moyennes nationales souvent utilisées sur ce sujet, dans la mesure où celles-ci sont habituellement exprimées au niveau du réseau.

Taille de la collectivité	Moyenne de l'amplitude horaire de l'équipement le plus ouvert de la collectivité en 2017 au niveau national²	Amplitude horaire moyenne des établissements répondants
Collectivités de – de 2 000 habitants	8,4h	13,9h
Collectivités de – de 5 000 habitants	15,3h	17,2h
Collectivités de – de 20 000 habitants	22,3h	26,5h
Collectivités de – de 40 000 habitants	25,9h	26,8h
Collectivités de – de 50 000 habitants	29,2h	28,75h
Collectivités de – de 70 000 habitants	29,6h	/
Collectivités de – de 100 000 habitants	32,5h	35h
Collectivités de 100 000 à 1 000 000 habitants (hors Paris)	37,5h	40,7h

2.3.3 Une évolution des horaires d'ouverture axée avant tout sur l'adaptation aux rythmes de vie en semaine

Une question ouverte était posée: « L'ouverture ou la rénovation de cet équipement ont-elles été l'occasion de s'ouvrir à des horaires atypiques (ouverture en soirée, pause méridienne, ouverture le dimanche...) et/ou d'augmenter le nombre de jours d'ouverture par an ? ». Au-delà de l'extension de l'amplitude horaire et du nombre de jours ouverts dans la semaine, il s'agissait donc de voir si la question de l'adéquation entre les périodes d'ouverture et les besoins du public avait fait l'objet d'une réflexion puis d'une évolution. 23 établissements (soit 52,3%) ont indiqué ouvrir désormais sur l'un des créneaux proposés (ouverture en soirée, pause méridienne, ouverture le dimanche...).

² Données 2017 de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique auprès des bibliothèques municipales et intercommunales. Données non redressées et non publiées.

Un problème de formulation s'est cependant posé : « L'ouverture ou la rénovation de cet équipement ont-elles été l'occasion [...] d'augmenter le nombre de jours d'ouverture par an ? ». Cet élément a souvent été interprété comme le fait d'augmenter le nombre de jours d'ouverture par semaine, alors qu'il s'agissait de savoir si les périodes de fermeture de l'établissement avaient diminué. Il n'y a donc pas d'éléments suffisamment valables pour apporter des réponses à cet aspect de la question.

Cela mis à part, les réponses peuvent être regroupées en trois grandes catégories (sachant qu'un même établissement peut se trouver dans plusieurs d'entre elles) :

- *L'ouverture sur la pause méridienne : 27,3% des 44 établissements répondants.* L'ouverture sur la pause méridienne est l'option la plus signalée : 12 établissements ont fait ce choix, pour favoriser une ouverture en continu durant les jours d'ouverture. Les modalités peuvent varier, allant de l'ouverture en journée continue sur des établissements ouverts le matin et l'après-midi à l'extension d'ouverture sur une demi-journée. Dans un cas, il s'agit de faire une pause méridienne plus courte, sans la supprimer pour autant.
- *L'ouverture en soirée : 25,0% des 44 établissements répondants.* Le choix d'une ouverture plus tardive en fin de journée (18h/19h/20h) est également très signalé, 11 établissements ayant fait ce choix. Certains établissements indiquent avoir modifié le jour d'ouverture en soirée ou en avoir prévu plusieurs sur la semaine au lieu d'un seul.
- *L'ouverture le dimanche : 13,6% des 44 établissements répondants.* 6 établissements indiquent être dorénavant ouverts le dimanche. Dans 2 cas, l'ouverture le dimanche ne se fait pas toute l'année (un dimanche par mois dans un cas, de septembre à juin dans un autre cas). Un établissement d'une commune de moins de 1 000 habitants indique avoir fait le choix d'une ouverture 7 jours sur 7, par le biais de 10 demi-journées. En plus de ces 6 établissements, 2 établissements, sans ouvrir le dimanche, ouvrent désormais le samedi.

On peut constater que les stratégies d'évolution des horaires d'ouverture mises en place par les collectivités diffèrent d'un établissement à l'autre et sont très liés aux besoins identifiés localement (lien avec les horaires de marché, avec les rythmes de vie des habitants, avec les horaires des écoles, etc.). L'évolution des horaires en semaine reste privilégiée.

2.4 DES PUBLICS PLUS NOMBREUX ET PLUS VARIÉS

2.4.1 Des inscriptions en augmentation

L'un des indicateurs chiffrés collectés lors de cette enquête est celui du taux d'inscription à la bibliothèque par rapport à la population de la collectivité desservie. Deux chiffres étaient demandés : le nombre d'inscrits actifs sur le réseau au jour de l'enquête et, le cas échéant, le nombre d'inscrits actifs sur le réseau au 31 décembre de la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant (si l'établissement avait changé de périmètre entre-temps, par exemple en passant d'un statut communal à un statut intercommunal, il était précisé de ne pas renseigner ce champ). Ces indicateurs permettent, d'une part, d'évaluer le taux d'inscription des nouveaux équipements par rapport à la moyenne nationale et, d'autre part, de mesurer l'évolution de ce taux.

La comparaison des pourcentages d'inscription est complexe, dans la mesure où elle repose sur le nombre d'inscrit actif par rapport à la population de référence. Or, plusieurs biais méthodologiques peuvent intervenir :

- Ainsi que nous l'avons signalé, une partie des bibliothèques interrogées sont intercommunales. S'il est simple de comparer les résultats entre des bibliothèques municipales (il suffit alors de mesurer le nombre d'inscrits actifs par rapport à la population de la ville et de comparer les pourcentages ainsi obtenus), il semble plus complexe d'appliquer la même méthode aux intercommunalités. En effet, une bibliothèque située dans une des villes d'une intercommunalité ne va pas avoir la même attractivité auprès des autres communes de cette dernière selon la position qu'elle y occupe. Ainsi, pour prendre des exemples tirés de cette enquête, il n'est pas possible de comparer le taux d'inscription rapporté à la population intercommunale dans une ville moyenne au sein d'une métropole et celui de la ville centre d'une petite communauté de communes. Et il est difficile de les comparer, l'une comme l'autre, à la situation d'une bibliothèque municipale.
- De plus, qu'il s'agisse d'une intercommunalité ou non, toutes les personnes inscrites n'habitent pas nécessairement dans la collectivité concernée.
- Enfin, plusieurs établissements ont profité de la réouverture d'un équipement préexistant pour remettre à jour leurs fichiers d'inscription, ce qui a ponctuellement pour conséquence de faire apparaître une baisse du nombre d'inscrits au moment de l'enquête par rapport à l'année précédant la réouverture. Les chiffres proposés ne sont donc pas toujours un reflet strict de la réalité, selon que les bases ont été tenues à jour, nettoyées ou non.

Afin de minimiser le problème posé par le calcul et la comparaison des taux d'inscriptions des établissements intercommunaux, et étant donné l'importante représentation des bibliothèques municipales dans cette enquête, seuls les chiffres de ces dernières sont présentés ci-dessous pour comparaison, c'est-à-dire 36 bibliothèques.

Ces 36 établissements, tous municipaux donc, indiquent en moyenne un taux d'inscription (inscrits actifs) de 24% par rapport à la population de la ville concernée. En 2016, selon l'étude *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* menée par le Ministère de la Culture, 16% de l'ensemble des Français de 15 ans et plus étaient inscrits dans une bibliothèque municipale ou intercommunale. Le taux d'inscrits actifs dans les nouveaux établissements qui ont répondu à l'enquête est donc significativement plus élevé que la moyenne nationale. Il semble, de plus, très variable selon les collectivités, sans que ce taux soit en moyenne plus élevé dans les petits établissements que dans les grands. Ainsi, dans notre enquête, le pourcentage moyens d'inscrits actifs est de :

- 24% pour les collectivités de moins de 5 000 habitants ;
- 18% pour les collectivités de 5 000 à 20 000 habitants ;
- 34% pour les collectivités de 20 000 à 50 000 habitants ;
- 24% pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Il semble qu'il y ait surtout un « effet nouveauté ». Celui-ci se retrouve dans l'évolution du taux d'inscription avant et après l'ouverture du nouvel équipement. 17 bibliothèques municipales ont donné le nombre d'inscrits actifs au moment de l'enquête et le nombre d'inscrits actifs sur le réseau au 31 décembre de l'année de la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant. Cette sélection, réduite, ne concerne que des collectivités de moins de 8 000 habitants.

Les résultats témoignent d'une importante augmentation du nombre d'inscrits actifs. Intéressant d'avoir l'évolution du nombre d'inscrits : en moyenne, on constate une augmentation de 130% d'inscrits entre le moment du questionnaire et l'année avant ouverture.

Là encore, on constate que cette augmentation est plus forte dans les collectivités de très petite taille, où l'impact d'un nouvel équipement est particulièrement important :

- 201% d'augmentation en moyenne dans les collectivités de moins de 2 000 habitants ;
- 61% d'augmentation en moyenne dans les collectivités de 2 000 à 5 000 habitants ;
- 78% d'augmentation en moyenne dans les collectivités de 5 000 à 80 000 habitants.

2.4.2 Une augmentation de la fréquentation ?

Les différents éléments donnés dans l'enquête, chiffres et réponses qualitatives, indiquent que l'ouverture ou la réouverture d'un équipement de lecture publique amène une hausse de la fréquentation. Néanmoins, il est difficile ici de le chiffrer et d'amener des éléments d'analyse plus précis. En effet, sur les 44 établissements ayant répondu, seuls 12 ont indiqué disposer d'un compteur, auxquels s'ajoutent deux établissements procédant à un comptage manuel. En incluant ceux qui, sans disposer de compteurs, ont pu donner des estimations concernant la fréquentation actuelle de l'établissement, nous arrivons à 21 établissements. Sur ces 21 établissements, seuls 7 ont pu donner un chiffre de fréquentation sur la dernière année de fonctionnement de l'établissement préexistant. L'échantillon ainsi formé est très restreint, et témoigne d'écarts très importants d'une situation à l'autre. Il est donc difficile d'en tirer des enseignements valables.

Quelques éléments peuvent néanmoins être signalés : sur les 7 établissements qui ont renseigné les chiffres de fréquentation de leur établissement sur la dernière année de fonctionnement de l'équipement précédent et depuis l'ouverture de l'établissement, on constate une augmentation moyenne de la fréquentation de 72%. Mais les écarts sont forts. Ainsi, un des établissements fait état d'une baisse de la fréquentation, tandis que la bibliothèque d'une collectivité de 500 habitants indique une hausse de la fréquentation de 418% (passée de 40 à 207 personnes par mois). Ces chiffres, quoique peu nombreux, vont néanmoins globalement, avec toutes les réserves qui s'imposent, dans le sens d'une hausse de la fréquentation dans les nouveaux établissements.

Au-delà de cette question de l'évolution de la fréquentation, une analyse plus poussée de la fréquentation des nouveaux établissements sur l'année d'ouverture permet de constater une grande variété de situation. L'annexe 3 au présent rapport analyse de façon plus précise ces écarts de fréquentation, notamment à travers l'établissement de données « corrigées » permettant des comparaisons : un indicateur mesurant le « nombre de visites par mois et par m² » qui permet de comparer l'intensité des « visites » du public. Celui-ci montre que, si la moyenne de fréquentation des établissements étudiés ici est de 4,5 visites par mois et par m², l'écart est important entre la plus basse valeur et la plus haute, de 0,3 à 15,2 visites par mois et par m². La méthodologie et les résultats de l'établissement de cet indicateur sont présentés dans l'annexe 3.

Un des enseignements principaux de cette enquête en matière de fréquentation est, pour beaucoup d'établissements et notamment les plus petits, le manque de systèmes de mesure mise en place. Cette absence de compteur dans de nombreux équipements limite les possibilités de cette enquête mais également, au-delà, rend plus difficile les possibilités d'évaluation d'une politique de lecture publique. En effet, à l'heure où une part importante et croissante des usagers fréquente les établissements sans nécessairement y être inscrits et, à plus forte raison, souvent

sans emprunter des documents, il est essentiel d'avoir la possibilité de mesurer le nombre de visites reçues.

2.4.3 Des publics plus variés dans les nouveaux équipements

Au-delà de ces chiffres, une question ouverte avait été posée aux bibliothèques répondantes : « Avez-vous des informations sur la typologie des publics et les variations de fréquentation ? Si oui, lesquelles ? ». Plusieurs éléments ressortent des réponses qui y ont été apportées.

D'une part, ainsi que nous l'avons vu dans l'évolution des inscriptions et de la fréquentation, les bibliothèques indiquent accueillir un public plus important, en attirant plus de monde après l'ouverture ou la réouverture ; les réponses qualitatives données ici confirment cette tendance, y compris pour les bibliothèques qui n'ont pas pu renseigner de chiffres de fréquentation mais qui notent une augmentation de celle-ci par les non-inscrits et les non-emprunteurs.

D'autre part, plusieurs établissements ont indiqué que le public présent est non seulement plus nombreux mais aussi globalement plus varié que dans l'ancien équipement, même si cette évolution diffère d'une collectivité à l'autre. Cela semble notamment se caractériser par un retour des publics jeunes. De fait, sur les 20 établissements qui ont répondu à cette question, 6 ont spécifiquement indiqué une augmentation du nombre de publics jeunes, notamment adolescents, ou une plus forte fréquentation des familles, notamment avec enfants en bas âge, et 7 autres ont simplement indiqué que les publics jeunes étaient bien représentés parmi leurs usagers. Cette évolution peut être due, selon les situations, à la proposition d'un espace petite enfance, à un accès plus facile à l'établissement, à la proposition de jeux vidéo ou de jeux de sociétés, etc. Il est noté, ce qui est logique, que ces publics sont particulièrement présents à certains horaires (week-end, mercredi après-midi, en semaine après 15h, voire temps de pause dans des établissements scolaires voisins). En revanche, il est également indiqué que ce sont des usagers qui restent dans la bibliothèque, qui utilisent beaucoup les ressources sur place et/ou les espaces, mais qui empruntent peu.

Certains établissements mentionnent même une très forte part de publics jeunes : 30% de moins de 14 ans pour une ville de 850 hab environ, plus de la moitié du public ayant moins de 18 ans pour un établissement dans un quartier QPV dans une ville de plus de 40.000 habitants, 40% de 0-12 ans dans une ville de 900 habitants, public de moins de 14 ans majoritaire dans un établissement d'une ville de 20.000 ans (au sein d'un réseau métropolitain) qui connaît aussi une forte fréquentation de lycéens...

Au-delà des publics jeunes et des familles, on peut noter également d'autres indications d'une plus grande variété des publics. Ainsi, trois établissements mentionnent une augmentation du public masculin, un autre établissement précise que les publics hors du quartier d'implantation sont plus nombreux. Sans surprise, les différentes catégories d'âge sont plus ou moins nombreuses selon les jours de la semaine (familles le mercredi et le week-end) et les heures de la journée.

2.5 L'EVOLUTION DU PRET DE DOCUMENTS

2.5.1 Des prêts en forte augmentation

Les chiffres donnés par les bibliothèques répondantes permettent de noter une forte augmentation des prêts suite à l'ouverture du nouvel équipement. Là encore, deux chiffres étaient demandés : la moyenne mensuelle des documents prêtés (tous documents confondus) depuis l'ouverture de l'établissement et, le cas échéant, la moyenne mensuelle des documents prêtés (tous documents confondus) durant l'année qui a précédé la fermeture de l'établissement. Il ressort de la comparaison de ces deux données une augmentation moyenne du nombre de prêts par mois tous documents confondus de 138%. Ce chiffre est déterminé à partir des 31 établissements qui ont été en mesure de renseigner les deux champs.

A nouveau, on peut observer des différences significatives d'un établissement à l'autre, en fonction des situations. Ainsi, les augmentations les plus importantes en volume sont repérables dans des petits établissements : les huit établissements ayant connu la plus forte augmentation ont une population moyenne de 4857 habitants et, parmi eux, trois ont déclaré une augmentation par dix voire douze de leur volume de prêt (entre 1098% et 1233% d'augmentation). Une seule bibliothèque indique une baisse des prêts et deux font part d'une stagnation : ces trois établissements sont, là aussi, situés dans de petites collectivités.

2.5.2 Des fonds variés

38 établissements ont rempli les champs de données concernant les prêts depuis l'ouverture. Le tableau ci-dessous récapitule la répartition des types de prêts au sein de notre sélection d'établissements :

Tableau 14 : Répartition des types de documents prêtés

	Nombre d'établissements prêtant ces documents	Pourcentage par rapport au total de la sélection
Livres seulement	4	10,53%
Livres + DVD	5	13,16%
Livres + CD	3	7,89%
Livres + DVD + CD	26	68,42%

Plus des deux-tiers des établissements ouverts en 2017 proposent donc à la fois des livres, des DVD et des CD. Parmi eux, quatre établissements ont d'ailleurs signalé le prêt de DVD comme un des nouveaux services mis en place qui se sont révélés particulièrement attractifs : l'ouverture d'un nouvel équipement peut donc être l'occasion d'enrichir l'offre proposée, ce qui semble répondre aux attentes du public. Les établissements ne prêtant ni CD ni DVD sont une faible minorité et correspondent à des collectivités de petites tailles (3 500 habitants pour la plus grande).

Dans le tableau ci-dessus, à des fins de simplification, seules trois grandes catégories de documents sont mentionnées : livres, DVD et CD. Bien entendu, les ressources proposées par les bibliothèques sont plus variées : les fonds BD, par exemple, sont cités à plusieurs reprises, dans les réponses qualitatives, comme particulièrement attractifs, de même que les fonds de jeux vidéo, que ces derniers soient utilisables sur place uniquement ou bien empruntables.

2.6 APRES L'OUVERTURE

A l'issue du questionnaire qui avait été envoyé aux établissements interrogés, trois questions ouvertes étaient posées, permettant de rassembler des éléments qualitatifs sur les mois qui ont suivi l'ouverture. Deux questions portaient sur les difficultés éventuelles que les équipes avaient pu rencontrer, l'une sur les questions de ressources humaines, l'autre sur les moyens déployés en termes d'équipement et de collections. Une troisième question, plus générale, demandait aux répondants quels nouveaux services (ou services tout court, dans le cas de nouveaux établissements) parmi ceux qu'ils proposent ont rencontré le plus de succès depuis l'ouverture. Les grands éléments qui sont ressortis des réponses sont présentés dans les points ci-dessous.

2.6.1 Une forte pression sur les ressources humaines à l'ouverture

A la question « Les ressources humaines mobilisées et l'organisation du personnel qui avaient été prévues ont-elles permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ? », 19 bibliothèques seulement ont indiqué que les ressources humaines mobilisées avaient été adéquates et avaient permis d'absorber sans difficulté l'ouverture. 5 d'entre elles ont notamment précisé que, dans la perspective de l'évolution du service et du fonctionnement du nouvel établissement, des embauches supplémentaires avaient été décidées, ou, dans le cas de petits établissements une réorganisation ou une mobilisation plus forte des équipes de bénévoles. Parmi les établissements qui ont indiqué des difficultés rencontrées en termes de ressources humaines, plusieurs situations peuvent être différenciées.

Certaines bibliothèques ont rencontré une pression forte mais ponctuelle sur le personnel, dans la mesure où l'affluence a été particulièrement élevée dans les mois qui ont suivi l'ouverture. Plusieurs établissements ont effectivement indiqué l'importance d'un « effet nouveauté », avec une augmentation de la fréquentation, des prêts et de l'utilisation des différents services (services qui, s'ils sont nouveaux, impliquent également un temps d'adaptation pour le personnel). Pour certains établissements, c'est avant tout cette pression ponctuelle qui a posé problème et qui a amené au renforcement, là aussi ponctuel, des équipes : plus précisément, deux bibliothèques indiquent avoir eu recours à des emplois contractuels de quelques mois, deux autres précisent avoir dû puiser dans le personnel du reste du réseau pour les accompagner.

Néanmoins, pour 17 établissements sur les 44 interrogés, le manque de personnel constitue un problème de plus long terme, et du personnel supplémentaire serait nécessaire pour répondre à tous les besoins ou faire fonctionner correctement tous les services. Les situations diffèrent d'un établissement à l'autre : certains signalent qu'un poste supplémentaire permettrait une meilleure qualité des services ou la création de nouveaux services demandés par les usagers, dans d'autres cas, le manque de personnel supplémentaire empêche toute extension des horaires ou même la possibilité d'assurer de manière correcte les services proposés.

Dans 3 cas, des recrutements supplémentaires ont été fait avant l'ouverture mais restent insuffisants. 4 établissements indiquent, pour leur part, que le manque structurel de personnel constaté après l'ouverture a amené ou va amener à la création de postes supplémentaires, situation qui reste minoritaire par rapport au nombre d'établissements ayant signalé ce

problème. Une bibliothèque indique ainsi avoir dû, face à l'affluence et à l'ouverture le dimanche, recruter 4 agents non-contractuels, pérennisés par la suite et complétés par des emplois étudiants.

La difficulté à ouvrir correctement une bibliothèque avec le personnel prévu peut également être liée au nouveau bâtiment lui-même : deux établissements ont ainsi indiqué que leur nouveau bâtiment étant disposé sur trois niveaux, il ne leur est pas possible de mettre un membre du personnel à chaque niveau tous les jours ou d'assurer tous les services les jours de forte affluence. Selon un autre répondant : « *L'architecture du bâtiment étant complexe, elle génère une "consommation" de personnel importante.* »

Autre cas, d'autres établissements ont indiqué que le personnel étant en nombre suffisant mais que l'organisation s'était révélée inadaptée au fonctionnement du nouvel établissement. Dans le cas de petits établissements, il peut s'agir d'une difficulté à gérer le système de bénévolat (les équipes de bénévoles sont en général signalées comme mobilisées mais les questions de planning et de disponibilités reviennent à plusieurs reprises). Dans d'autres cas, c'est l'extension des horaires d'ouverture à effectif constant qui a amené à ces problèmes d'organisation et de gestion du temps de travail. 3 établissements ont indiqué qu'ils avaient dû procéder à une réorganisation du travail des équipes et des postes après l'ouverture pour faire face aux difficultés rencontrées.

Enfin, cinq établissements ont indiqué que les difficultés rencontrées en matière de ressources humaines ne portaient pas tant sur le nombre d'ETP ou l'organisation mais sur la formation des professionnels ou des bénévoles en poste. Sont notamment évoqués la professionnalisation d'une partie du personnel, les besoins de formation en médiation vis-à-vis de nouveaux publics (par exemple en direction des publics adolescents et jeunes plus nombreux), ou encore le besoin de compétences numériques plus importante.

2.6.2 Des moyens en général adéquats en termes d'équipement et de collections

Si de nombreux établissements semblent avoir dû faire face à des difficultés en termes de ressources humaines et d'organisation, les moyens déployés à l'ouverture en termes d'équipement et de collections semblent avoir été bien plus adéquats. A la question « Les moyens matériels prévus (en termes d'équipements et de ressources documentaires) ont-ils permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ? », la réponse a été très majoritairement positive : 29 établissements ont signalé qu'ils n'avaient rencontré, en la matière, aucune difficulté.

Plusieurs établissements ont d'ailleurs évoqué les différents financements et aides reçus qui leur ont permis d'ouvrir avec des collections suffisantes et des équipements adaptés : subventions apportées par le CNL, aide de la DGD Bibliothèques, accompagnement par les médiathèques départementales, etc. La collaboration fructueuse avec une médiathèque départementale est signalée par six établissements (sachant que ce chiffre n'est pas exhaustif quant à l'accompagnement global par les médiathèques, cette question n'étant pas spécifiquement posée lors du questionnaire), notamment dans la préparation de l'ouverture, la constitution initiale d'un fonds et le prêt de documents complémentaires pour faire face à la demande. Un cas a été signalé où le fonds envoyé par la bibliothèque départementale a été renvoyé car jugé inadapté au public concerné.

Aucune difficulté n'a été évoquée concernant l'équipement dans son ensemble. En revanche, 9 établissements ont signalé que leurs collections n'avaient pas été suffisantes pour faire face à l'augmentation des emprunts et de la fréquentation de la bibliothèque suite à l'ouverture. Les collections de ces établissements ont connu un « effet nouveauté » malgré les efforts souvent consentis en acquisition en prévision de l'ouverture. Soumis à de forts taux de rotation, les documents n'ont pas toujours permis de répondre à la demande.

Tous les fonds n'ont pas connu ce problème : sont particulièrement cités comme fonds qui auraient gagné à être plus fournis les fonds de DVD, les fonds de jeux vidéo et les fonds jeunesse. Par exemple, une bibliothèque précise que les documents les plus empruntés dans l'établissement sont les « jeux vidéo (taux de rotation supérieur à 10), jeux de société (supérieur à 8), DVD (égal à 6) ». Un autre indique : « Alors qu'il était possible d'emprunter jusqu'à 5 livres à la fois dans l'ancien espace, nous avons dû abaisser la limite à 3 livres (pour les ouvrages jeunesse) pour contenir la demande. » Ces constatations ne concernent pas que les petits équipements : l'insuffisance du fonds DVD, par exemple, est signalée aussi bien par l'équipement d'une communauté de communes de 13 000 habitants que par celui d'une communauté urbaine de 264 00 habitants.

2.6.3 De nouveaux services attractifs

Enfin, au terme du questionnaire, une dernière question ouverte était posée : « Parmi l'offre de nouveaux services, quels sont ceux qui ont eu le plus d'impact sur la fréquentation ? ». L'objectif était d'obtenir des éléments d'explication complémentaires sur les éléments les plus attractifs parmi les services et collections proposés par l'établissement. A cette question, les réponses ont été variées, témoignant de situations, de politiques de services et de publics différents d'un établissement à l'autre.

Néanmoins, certaines grandes caractéristiques ressortent de ces réponses, qui témoignent d'autant de rôles de la bibliothèque aujourd'hui : équipement où l'on peut emprunter des ressources de plus en plus variées, mais également lieu de détente et de loisirs, point d'accès au numérique et aux services publics ou encore espace de culture et d'échanges entre les habitants d'une collectivité. Ce sont surtout ces pratiques nouvelles et variées des bibliothèques qui sont mises en valeur dans les réponses faites à ce questionnaire.

2.6.3.1 Une médiathèque aux ressources variées

Ainsi que nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, l'ouverture ou la réouverture d'un équipement amènent, dans l'ensemble, à une augmentation de la fréquentation et de l'inscription des usagers, ainsi qu'à une augmentation des prêts, dues en grande partie à un effet « nouveauté ». Les fonctions considérées comme traditionnelles des médiathèques restent donc valables pour les utilisateurs, qui recourent aux ressources proposées, notamment les livres, et les empruntent.

Certaines ressources sont particulièrement citées par les répondants. Parmi les services attractifs mentionnés, certains ne sont pas « nouveaux » à proprement parler en bibliothèque et existent déjà, parfois depuis longtemps, dans d'autres établissements. Mais ils constituent une nouveauté dans l'établissement qui le met en place et répond manifestement à des besoins ou des attentes qui n'étaient pas satisfaits avant : ainsi, le prêt de DVD et de CD, la possibilité d'écouter de la musique sur place ou la mise à disposition d'ordinateurs. Cela semble surtout

être le cas pour de petits établissements pour qui la construction ou la rénovation d'un équipement a été l'occasion de proposer une offre culturelle et de services renouvelée.

2.6.3.2 Un point d'accès au numérique

Parmi les services les plus attractifs proposés par les bibliothèques se trouve en premier lieu l'accès au numérique, sous diverses formes. Ainsi, 12 établissements indiquent, parmi leurs nouveaux services, la mise à disposition d'ordinateurs et/ou d'accès à Internet pour leurs usagers. Tous ont indiqué que ces services avaient rencontré leur public et fonctionnaient bien, avec un impact fort sur la fréquentation. Cela ne signifie pas que les autres établissements ne proposent pas d'accès au numérique et l'informatique, mais que 12 équipements soit n'en proposaient pas soit n'existaient pas auparavant.

Cette évolution prend plusieurs formes : mise en place de zones ou salles spéciales pour les ordinateurs (salles de travail pourvues d'ordinateurs, « bar à ordi », espace public numérique dans un cas), amélioration de l'accès Internet, et parfois ateliers de formation et d'accompagnement à l'informatique. De plus, l'accès au numérique ne se limite pas à la mise à disposition d'ordinateurs et d'accès Internet : 4 établissements indiquent avoir développé la mise à disposition de liseuses et de tablettes, un autre la possibilité d'écouter et visionner sur place les ressources proposées. Enfin, 6 établissements proposent dorénavant à leur public des ressources numériques, parfois en lien avec leur département. L'un d'entre eux indique : « L'offre numérique en général a eu un fort impact sur la population induisant parfois des usages exclusifs : 48% des usagers du numérique n'ont jamais emprunté de documents. »

2.6.3.3 Un lieu proposant des services variés, des animations culturelles et des activités

Les réponses au questionnaire permettent également de repérer que les différents services proposés par les bibliothèques en dehors du prêt ou de la consultation de ressources et de l'accès au numérique sont également un facteur important d'attractivité pour les établissements de lecture publique.

Ce sont d'abord les animations culturelles qui sont citées : 16 établissements sur les 44 indiquent que les animations culturelles qu'ils ont mises en place ont un impact sur la fréquentation. Deux établissements précisent avoir mis en place des espaces spéciaux, d'autres indiquent organiser des expositions, des conférences, des concerts... Dans les nouveaux petits équipements est évoquée la mise en place de cafés littéraires, d'heure du conte ou d'animations jeunesse, cités comme fonctionnant bien. 6 établissements mentionnent également le développement d'ateliers, soit organisés par l'équipe en place, soit par des habitants de la collectivité, avec des objets très divers : généalogie, club de tricot, yoga, sophrologie, ateliers de cuisines, ateliers d'écriture, etc.

Enfin, la bibliothèque peut également devenir point d'accès aux services publics, autre facteur d'attractivité : 4 établissements ont indiqué accueillir un ou plusieurs services. Deux hébergent un service postal (et l'un d'eux une boulangerie également), un autre un Espace Public Numérique, un quatrième un point emploi en lien avec un ensemble d'acteurs locaux dans ce domaine.

2.6.3.4 Un espace confortable où séjourner

Au-delà des services, c'est aussi la nouveauté et l'adaptation des locaux eux-mêmes qui semblent faire venir les usagers : sur les 43 bibliothèques interrogées, 14 ont indiqué que le confort des lieux et du mobilier, la mise en place d'espaces de détente voire d'espaces pour manger et boire, la proposition de salles consacrées à l'étude et au travail ont fortement contribué à une fréquentation plus importante de la bibliothèque. La construction d'un nouveau lieu ou sa rénovation peut donc être en soi un facteur attractif, notamment, ainsi que cela est signalé à plusieurs reprises, pour un public plus jeune (adolescents et jeunes adultes).

L'installation de jeux vidéo et de jeux de société sur place va également dans ce sens et a, elle aussi, un impact sur la fréquentation : 7 établissements ont indiqué que les services de jeux vidéo proposés sont attractifs, et 8 établissements ont fait la même remarque pour des services de jeux de société. Le plus souvent, ces jeux sont utilisables sur place, et parfois empruntables. Les propositions de jeux de société peuvent s'accompagner d'activités : ateliers de jeux de sociétés, soirées familiales, prêts de jeux, etc. Lorsque les jeux peuvent être empruntés, ils semblent avoir un taux de rotation important (mais le nombre d'établissements à avoir donné cette information étant très faible, celle-ci reste à confirmer par de futurs résultats).

L'ensemble des renseignements qui sont donnés à la dernière question de notre enquête montre avant tout la variété des réponses apportées par les différents établissements à la question « qu'est-ce qu'une bibliothèque aujourd'hui ? ». Le panorama qui ressort de cette enquête montre une offre variée de ressources et de services. Les bibliothèques sont des lieux non seulement de culture et d'éducation mais aussi de loisirs et de détente, de services publics et d'échanges, et cette évolution semble rencontrer son public.

3 BILAN 2016-2017 DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'EXTENSION ET A L'ADAPTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En juin 2016, la modification du concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD Bibliothèques) a ouvert le bénéfice de ce concours aux projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques. Cette aide initiale permet de financer sur ces crédits les différents coûts liés à ces projets, pour une durée maximale de cinq années consécutives.

Ce bilan porte sur les années 2016 et 2017, au cours desquelles 58 projets d'extension des horaires ont bénéficié d'un accompagnement de l'Etat. Il ne prend pas donc pas en compte la nouvelle génération de projets qui ont été initiés dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations de la mission sur la lecture d'Erik Orsenna, prévoyant l'accompagnement dès 2018 de 200 nouveaux projets.

3.1 CHIFFRES CLES

3.1.1 Une progressive montée en charge du dispositif

En 2016, année de sa mise en œuvre, le dispositif d'aide aux projets d'extension des horaires d'ouverture a permis d'accompagner 20 projets, auxquels se sont ajoutés 38 nouveaux projets en 2017. Ces projets étant presque systématiquement pluriannuels, le financement des projets engagés en 2016 s'est poursuivi en 2017³.

Le montant de l'aide de l'Etat s'est ainsi élevé à **669 885 € en 2016** et à **2,48 millions d'€ en 2017**, soit un **total de 3,15 millions d'€** sur les deux années.

Quatre de ces projets ont été pris en charge sur la seconde fraction du concours particulier, part de l'enveloppe réservée aux projets susceptibles d'exercer un rayonnement départemental, régional voire national, pour un montant de 245 830 € en 2016 et de 1,07 millions d'€ en 2017 : la Ville de Paris et le Havre à partir de 2016, auxquels se sont ajoutés Caen la mer et Brest métropole en 2017.

3.1.2 Coût des projets et niveau d'accompagnement de l'Etat⁴

Le **coût annuel moyen** d'un projet d'extension des horaires d'ouverture en 2016 et 2017 s'élève à **61 956 €⁵**.

³ Alors que 58 projets au total ont été accompagnés en 2016 et en 2017, 51 projets ont reçu un financement en 2017. Cet écart est lié à deux projets qui n'ont été financés que pendant un an à Mayotte, ainsi qu'au versement de l'aide en une fois pour quelques projets.

⁴ Les informations transmises par les DRAC sur la consommation de la DGD n'étaient pas tout à fait complètes au moment de la rédaction du rapport remis par la mission IGA/IGAC, ce qui se traduit par de légers écarts entre les montants des projets et des taux qui y étaient indiqués et ceux communiqués ici.

⁵ Quand cette donnée était disponible, c'est le coût du projet en année pleine qui a été pris pour référence. En effet, dans les projets organisés sur une année civile, la première année ne prend en compte qu'une partie des coûts.

Le **taux de soutien moyen de l'Etat** est de **63 %** en année 1. Il n'y a pas de différence entre le taux moyen des projets pris en charge en première et en seconde fraction du concours particulier. Ce taux ne varie pas non plus sensiblement entre 2016 et 2017, la plupart des projets lancés en 2016 ayant bénéficié d'un taux de soutien équivalent en 2017. Ainsi, l'accompagnement annuel moyen de l'Etat par projet est de 38 737 € par an.

Cependant, le **montant moyen de l'aide versée en 2016 et en 2017 est de 42 133 €**, cet écart s'expliquant par le fait que quelques projets sont financés en une fois pour trois ans, voire, dans un cas, cinq ans.

3.1.3 Diversité des projets et des facteurs de coûts

Le coût moyen observé masque cependant des **écarts importants entre les coûts des différents projets**, ceux-ci s'échelonnant de 2 186 € à 858 600 €. Ces disparités trouvent leur traduction dans un écart important entre le coût médian et le coût moyen des projets.

Tableau 15 : Coût moyen, coût médian et nombre de projets en fonction de la population des collectivités

Tranche de population	Coût moyen d'un projet	Coût médian d'un projet	Nombre de projets
Moins de 10 000 hab.	32 584	17 275	38
De 10 000 à 50 000	31 937	26 320	11
De 50 000 à 100 000	24 658	33 200	4
Plus de 100 000	311 873	282 481	7
Ensemble des projets	61 956	24 889	58

Malgré ces disparités, y compris dans des collectivités de taille similaire, **le principal facteur déterminant le coût d'un projet est la taille de la collectivité**, la superficie de la bibliothèque et le nombre d'ETP qui y sont affectés étant généralement corrélés à celle-ci. L'ouverture de créneaux supplémentaires mobilise un personnel plus important dans les collectivités de grande taille, ce qui se traduit par un coût plus élevé du projet. Comme le souligne Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles (IGAC) chargé d'une mission de suivi de la politique d'extension des horaires des bibliothèques, « *Le principal indicateur de coût étant la masse salariale et celle-ci étant liée à la surface des bibliothèques, il est logique que les bibliothèques des grandes villes supportent des coûts plus importants au total. Ramenés au m², ceux-ci sont en général plus faibles dans les grandes collectivités* »⁶.

Il faut en effet noter que le coût des projets ne progresse pas de manière linéaire en fonction de la taille de la collectivité, les effets de seuil étant sensibles. Ainsi, comme l'a montré la mission confiées aux inspections respectives des ministères de l'intérieur et de la culture (IGA/IGAC), plus la collectivité est de taille importante, plus le coût par habitant d'un projet est faible⁷ :

⁶ Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, Mission de suivi de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour les bibliothèques et la lecture – Note d'étape, juillet 2018, p.2.

⁷ Voir annexe 1 : *Le référentiel des coûts d'extension des horaires d'ouverture de la mission IGA/IGAC.*

- Pour étendre leurs horaires, les bibliothèques des **petites collectivités**, souvent peu dotées en personnel (on compte près de deux ETP en moyenne dans les villes de 2 000 à 5 000 habitants, cinq dans celles de 5 000 à 20 000 habitants⁸), doivent presque systématiquement procéder à un recrutement d'agent permanent pour étendre leurs horaires.
- **Dans les collectivités de plus de 20 000 habitants**, les bibliothèques peuvent s'appuyer sur des effectifs plus importants (15 ETP en moyenne dans les villes de 20 à 40 000 habitants) : elles disposent ainsi de davantage de marge de manœuvre pour que l'extension des horaires puisse s'accompagner d'une réorganisation du travail et d'un redéploiement des effectifs, ce qui a pour effet de limiter les coûts afférents. La présence d'un vivier de recrutement d'étudiants dans la collectivité, une meilleure capacité d'encadrement de ceux-ci et un choix d'horaires portant davantage sur le week-end et les soirées rend également le recours à une main d'œuvre d'étudiants plus fréquent dans ce type de collectivités.
- Si le coût moyen des projets devient nettement plus élevé pour la tranche des **collectivités de plus de 100 000 habitants**, c'est notamment en raison du poids de quelques projets, qui a pour effet de tirer cette moyenne vers le haut.

Au-delà de la taille de la collectivité, le nombre d'heures supplémentaires, les effectifs disponibles, l'organisation du travail et des espaces sont autant de paramètres qui influent fortement sur le coût des projets.

3.1.4 Les petites collectivités, principales bénéficiaires du dispositif

La population touchée par ces projets est de 3,72 millions de personnes⁹. A eux seuls, les projets pris en charge en seconde fraction (Paris, Caen, Brest, Le Havre) permettent de toucher 2,7 millions de personnes.

24 projets portent sur au moins un territoire défini comme prioritaire par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qu'il s'agisse des zones de revitalisation rurale (13 projets), de communes inscrites dans la liste du programme « Cœur de Ville » (5 projets) ou de quartiers définis comme prioritaires au titre de la politique de la Ville (9 projets).

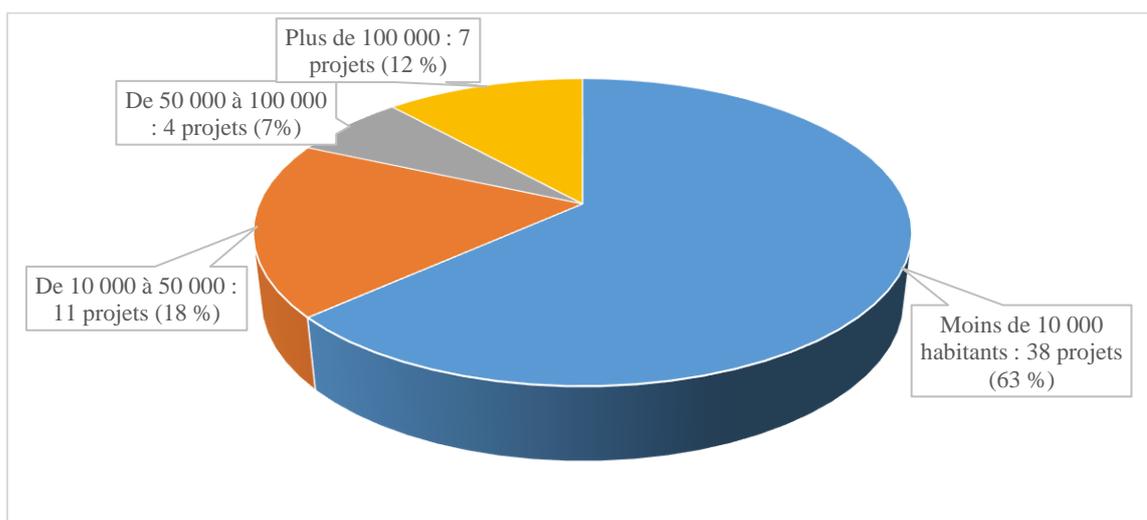
Les projets émanent essentiellement de petites collectivités : sur 58 projets engagés en 2016 ou en 2017, 38 sont portés par une collectivité dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

11 projets sont portés par des EPCI.

⁸ Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2015 - synthèse nationale, Observatoire de la lecture publique, Ministère de la culture, DGMIC, 2017.

⁹ La bibliothèque étant un équipement de proximité, dans le cas des EPCI, la population prise en compte est celle des communes dotées d'une bibliothèque ayant étendu ses horaires, et non de l'EPCI dans son ensemble.

Figure 9 : Nombre de projets par taille de collectivité en nombre d'habitants



3.2 NATURE ET TYPOLOGIE DES PROJETS

La souplesse du dispositif, qui permet de prendre en charge tous types de projets, quels que soient le périmètre et les créneaux concernés, a pour conséquence une forte diversité des projets. L'analyse des projets ayant bénéficié d'un accompagnement en 2016 et en 2017 permet néanmoins de regrouper les projets en différentes catégories partageant des caractéristiques communes¹⁰.

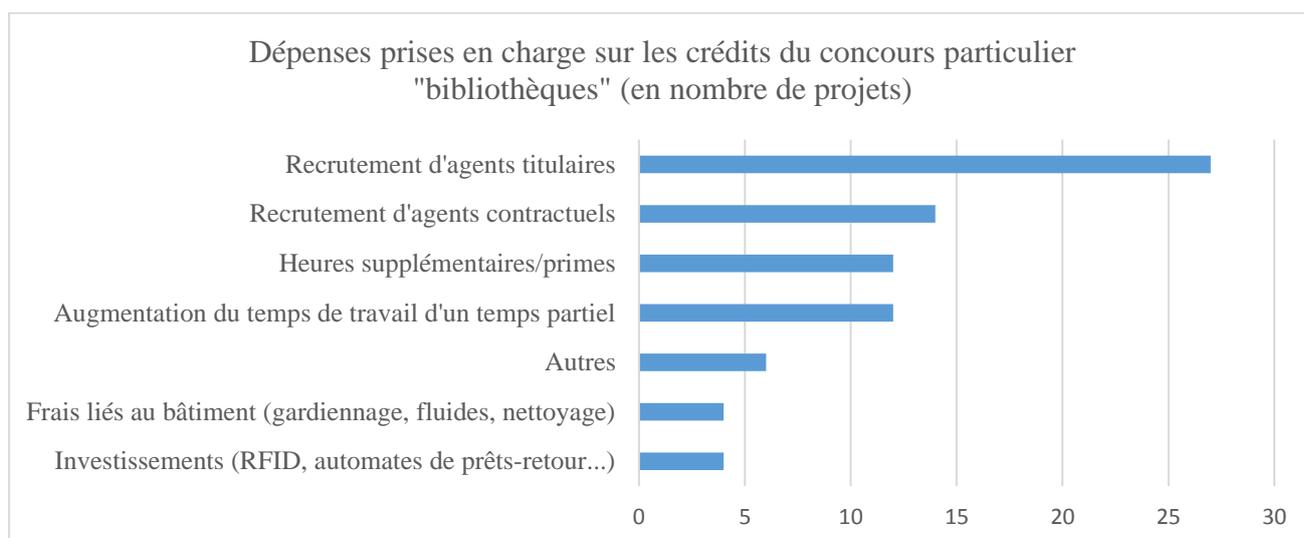
3.2.1 Les types de dépenses engagées

Le dispositif de l'Etat permet de prendre en charge quatre types de dépenses :

- Le diagnostic temporel ;
- Les frais supplémentaires de personnel ;
- L'adaptation des locaux, des équipements ou des services informatiques ;
- L'évaluation du projet.

¹⁰ Les statistiques présentées ici ne prennent en compte que 54 projets, quatre projets accompagnés en 2017 ayant connu un report dans leur mise en œuvre.

Figure 10 : Nature des dépenses liées à l'extension des horaires d'ouverture



En 2016 et 2017, le dispositif a essentiellement porté sur le financement de frais de personnel.

Les dépenses de personnel peuvent être ventilées en 4 catégories :

- Le recrutement de nouveaux agents titulaires, 26 projet ayant donné lieu à des recrutements de titulaires ;
- Le recrutement d'agents contractuels (14 projets). La plupart du temps, il s'agit de postes d'agents contractuels à temps non complet, confiés à des étudiants (les étudiants travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ne disposent pas d'un statut spécifique à l'instar de ceux travaillant comme moniteurs étudiants dans les bibliothèques universitaires) ;
- Les primes et heures supplémentaires, permettant notamment de compenser le travail à des horaires particuliers – en particulier le dimanche et les soirées (12 projets) ;
- L'augmentation du temps de travail d'un agent travaillant à temps non-complet (12 projets).

Plus marginalement, d'**autres types de dépenses** ont été pris en charge sur ces crédits : financement d'un diagnostic temporel pendant la première année d'un projet, frais annexes liés au bâtiment où encore campagne de communication visant à faire connaître les nouveaux horaires. Le dispositif a également permis de financer des investissements liés à l'extension des horaires d'ouverture, en particulier l'équipement de la bibliothèque en RFID et l'installation d'automates de prêt et de retours de documents.

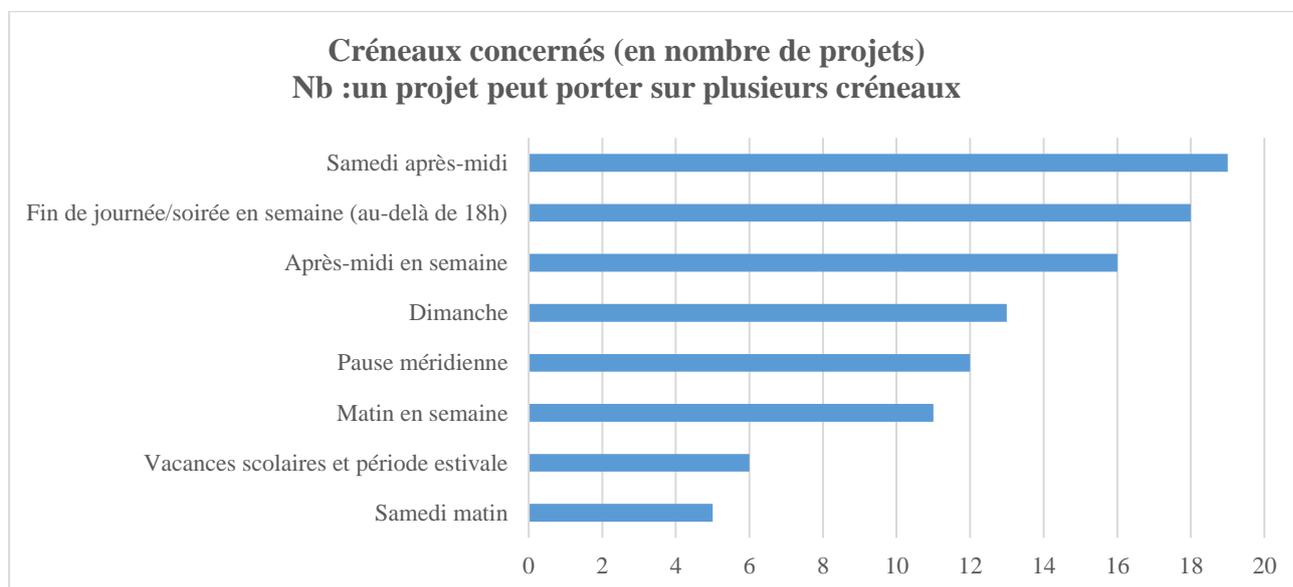
3.2.2 Le contenu des projets

En moyenne, les projets permettent d'accroître de **6,5 heures l'amplitude hebdomadaire d'ouverture des équipements concernés**¹¹. Une fois l'extension des horaires réalisée, l'amplitude horaire de la bibliothèque est portée à 28 heures en moyenne, soit 8 heures

¹¹ Pour plus de lisibilité, les projets d'ouverture élargie pendant les vacances et la période estivale n'ont pas été intégrées à cette comptabilisation.

au-dessus de la moyenne nationale, qui s'élève à 20 heures par semaine pour les collectivités de plus de 2 000 habitants¹².

Figure 11 : Créneaux choisis par les projets soutenus par la DGD Bibliothèques pour étendre leurs horaires d'ouverture



Pour les 44 projets pour lesquels la DGMIC dispose de données suffisamment précises, les heures supplémentaires d'ouverture au public ont été réparties en différents créneaux.

- 24 projets comprennent une ouverture élargie le **samedi**, parmi lesquels 19 concernent l'après-midi. De manière récurrente, les notes accompagnant les projets font état d'une forte demande du public présent en fin de journée en faveur d'une extension de l'ouverture ce jour-là ;
- 18 projets portent sur une extension des horaires **en fin de journée** (au-delà de 18 heures) en semaine. Si on compte quelques ouvertures tardives (au-delà de 20 heures), il s'agit la plupart du temps d'une extension de l'ouverture en début de soirée, afin de permettre à un public d'actifs de se rendre à la bibliothèque après leur journée de travail ;
- 13 projets portent sur une **ouverture dominicale**, soit 22% des projets. Compte tenu du faible nombre de bibliothèques ouvrant le dimanche en France (environ 135 en 2016), il s'agit d'un résultat significatif ;
- Plus de la moitié des projets prévoient un **aménagement des horaires en semaine**. 16 projets portent sur l'ouverture de nouvelles plages l'après-midi, 11 permettent une extension de l'ouverture en matinée. 12 projets portent sur une ouverture lors de la **pause méridienne**. Le choix de ce créneau traduit l'adaptation des horaires à de nouveaux modes de fréquentation des bibliothèques : l'interruption de l'ouverture en milieu de journée se prête en effet mal à une durée de fréquentation des bibliothèques qui tend à croître. En fonction de l'implantation de la bibliothèque, ce créneau peut également permettre de toucher un public d'actifs travaillant à proximité de la bibliothèque ;

¹² Il faut néanmoins noter qu'ici c'est l'amplitude des équipements concernés qui a été prise en compte, et non l'amplitude d'ouverture des réseaux, qui sert de référence pour le calcul de l'amplitude horaire moyenne indiquée par l'Observatoire de la lecture publique (OLP).

- Quelques projets portent enfin sur une ouverture accrue **l'été ou pendant les vacances scolaires**, notamment afin de toucher des publics qui ne partent pas en vacances.

3.2.3 Typologie des projets

3.2.3.1 *Dans les petites collectivités, le recours au dispositif accompagne souvent la montée en puissance du service de lecture publique*

Dans les petites collectivités (moins de 10 000 habitants), l'extension des horaires donne presque systématiquement lieu à l'augmentation des effectifs affectés de manière permanente à la bibliothèque, que cela se traduise par le recrutement d'un agent titulaire ou par l'augmentation du temps de travail de l'agent chargé de la bibliothèque (soit en augmentant la quotité de temps passé par l'agent municipal à la bibliothèque, soit en transformant un temps partiel en un temps complet)¹³.

Généralement, le recours au dispositif traduit le souhait de la collectivité de substituer à un service insuffisant, peu professionnalisé, un service de lecture public de meilleur niveau, plus en adéquation avec l'évolution des bibliothèques. Fréquemment, l'extension des horaires accompagne la construction d'un nouvel équipement.

C'est dans ces petites collectivités que le dispositif a les effets quantitatifs les plus significatifs en matière d'extension des horaires d'ouverture, l'offre initiale étant généralement très réduite. A titre d'exemple, à Royère de Vassivière (Creuse, 589 habitants), il permet de passer de 6 à 30 heures d'ouverture hebdomadaire, soit 24 heures en plus. Ces extensions concernent le plus souvent des horaires « classiques » d'ouverture, en journée et le samedi.

Si l'amélioration du niveau de service offert à la population est réelle, le financement par l'Etat de postes relevant du fonctionnement courant de la bibliothèque pose la question de leur pérennisation une fois la durée de financement du projet achevée.

3.2.3.2 *Quelques projets d'extension des horaires à l'échelle d'un réseau de bibliothèques*

Parmi les projets soutenus en 2016 et en 2017, **neuf portent sur plusieurs bibliothèques**. Il s'agit soit de villes disposant d'un réseau de plusieurs équipements, soit d'EPCI qui ont souhaité mener la réflexion sur les horaires à l'échelle du réseau. **Ces projets consistent généralement à augmenter les horaires dans une logique de complémentarité et/ou d'harmonisation**. Dans les EPCI s'étant récemment doté d'une compétence en matière de lecture publique, l'aménagement des horaires est souvent l'un des aspects d'une politique visant à renforcer la coordination des bibliothèques de l'EPCI.

L'augmentation de l'amplitude hebdomadaire observée est de 5 heures par bibliothèque du réseau, et de 23,5 heures par projet.

3.2.3.3 *Les projets comportant une ouverture dominicale*

¹³ Parmi ces projets, on peut signaler celui de Lampaul-Guimillau (Finistère, 2 145 habitants), qui se distingue tant par le créneau retenu que par l'organisation du travail, puisqu'il consiste à ouvrir la bibliothèque le dimanche en s'appuyant sur le recours à un étudiant quelques heures par semaine.

13 projets accompagnés en 2016 et en 2017 portent sur une ouverture de la bibliothèque le dimanche. Ces projets sont généralement portés par de grandes collectivités, 9 d'entre eux concernant des collectivités de plus de 50 000 habitants.

La typologie des dépenses soutenues dans le cadre de ces projets traduit la spécificité des projets d'ouverture dominicale en matière d'organisation du temps de travail :

- En grande majorité, ces projets financent des **postes d'agents contractuels à temps non-complet** (généralement confiés à des étudiants) ;
- Ils permettent également la **prise en charge des frais liés aux heures supplémentaires et aux primes des agents**, pour compenser la sujétion liée au travail à des horaires atypiques. Le dimanche peut être soit inclus dans le cycle de travail de l'agent, soit effectué dans le cadre d'heures dépassant les bornes du cycle de travail. Selon le régime choisi, les compensations possibles ne sont pas les mêmes¹⁴ ;
- Certains projets d'ouverture le dimanche prévoient également le **recrutement d'agents titulaires** afin d'adapter le dimensionnement des équipes aux nouveaux horaires et de répartir la charge de travail sur la semaine.

3.3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'engagement des collectivités dans le dispositif s'inscrit le plus souvent dans une logique d'évolution de la politique de lecture publique au sein de la collectivité.

Touchant à l'organisation du travail, l'extension des horaires est généralement l'aboutissement d'une réflexion sur les missions et les priorités de l'équipement, menée dans le cadre d'un dialogue avec les équipes et la tutelle. Pour cette raison, elle s'inscrit souvent dans une réflexion sur le projet de la bibliothèque, qu'elle ait lieu dans le cadre de la rédaction du projet d'établissement ou projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), d'une mise en réseau de bibliothèques ou encore de la construction d'un nouvel équipement. Il est ainsi significatif que, sur 58 projets accompagnés en 2016 et 2017, 29, soit plus de la moitié, sont articulés avec un projet de construction.

Si l'extension des horaires peut être la manifestation d'une volonté d'améliorer le service de lecture publique et de porter une attention accrue à la qualité de l'accueil, elle peut également en être le point de départ. A ce titre, l'incitation à inscrire la réflexion sur les horaires dans le cadre de la définition du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) est souvent favorable à cette dynamique.

La mise en œuvre de la mission Orsenna – Corbin conduit à un changement d'échelle du dispositif

Ce temps de maturation nécessaire à l'émergence des projets, la relative méconnaissance du dispositif au début de sa mise en œuvre ainsi qu'un contexte financier contraint pour les collectivités expliquent le nombre limité de projets portés en 2016 et en 2017.

A compter de 2018, le dispositif connaît cependant un changement d'échelle. Celui-ci est la conséquence du lancement de la mission sur les bibliothèques confiées à Erik Orsenna et à Noël Corbin, ainsi que l'abondement à hauteur de 8 millions d'€ en 2018 du concours particulier « bibliothèques ». La forte mobilisation des DRAC dans ce cadre, la sensibilisation des élus par

¹⁴ Voir [Fiche pratique : l'ouverture dominicale d'une bibliothèque](#), Ministère de la Culture/DGMIC, mars 2018.

Erik Orsenna et Noël Corbin ont permis d'identifier en juin 2018 220 projets ayant de fortes chances d'aboutir en 2018¹⁵. Ces résultats sont d'autant plus significatifs que les collectivités éprouvent de fortes difficultés à engager de nouvelles dépenses dans le contexte du Pacte financier.

¹⁵ Ces informations s'appuient essentiellement sur les données communiquées dans la note d'étape produite par Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, dans le cadre de la *mission de suivi de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour les bibliothèques et la lecture*, juillet 2018

4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : TEXTE DU QUESTIONNAIRE

Informations de contact

1. Nom de la collectivité dont dépend votre établissement/réseau de lecture publique:

(Nom)

2. Nom de l'établissement de lecture publique concerné par cette enquête (au sein d'un réseau, indiquer le nom de l'établissement ouvert ou réouvert):

(Nom)

3. Nom, prénom et fonction du répondant:

(Nom, prénom et fonction)

4. Adresse mail du répondant:

(Adresse mail)

Informations sur le nouvel équipement

5. Date d'ouverture du nouvel équipement (ou de la mise en service de l'extension ou partie rénovée)

(Date précise)

6. Surface du nouvel équipement en surface plancher (en cas de mise en service de l'extension ou de la partie rénovée, mettre la surface totale atteinte par l'équipement)

(m² de surface plancher)

7. Le nouvel équipement dépend-il :

- D'une commune ;
- D'une intercommunalité ;
- D'un département ;
- Autre : ...

8. Le nouvel équipement est-il :

- La médiathèque principale de ce réseau ;
- Une médiathèque annexe ou de quartier ;
- Une des médiathèques au sein d'un réseau qui ne compte pas d'équipement principal ;
- Le seul équipement de lecture publique de la collectivité concernée ;
- Autre : ...

9. Combien d'heures par semaine le nouvel équipement est-il ouvert ?

(Nombre d'heures par semaine)

10. Sur combien de jours ouvrés le nouvel équipement est-il ouvert par semaine ?

(Nombre de jours)

11. Si l'équipement existait avant l'opération construction / restructuration / rénovation / extension, combien d'heures par semaine était-il alors ouvert ?

(Nombre d'heures par semaine)

12. Si l'équipement existait avant l'opération construction / restructuration / rénovation / extension, sur combien de jours ouvrés par semaine était-il alors ouvert ?

(Nombre de jours)

13. L'ouverture ou la rénovation de cet équipement ont-elles été l'occasion de s'ouvrir à des horaires atypiques (ouverture en soirée, pause méridienne, ouverture le dimanche...) et/ou d'augmenter le nombre de jours d'ouverture par an ?

(Réponse libre)

Evolution des inscriptions

14. Nombre d'inscrits actifs sur le réseau au jour de l'enquête

(Nombre d'inscrits actifs en valeur absolue)

15. Le cas échéant, nombre d'inscrits actifs sur le réseau au 31 décembre de l'année de la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant (si l'établissement a changé de périmètre entre-temps, par exemple en passant d'un statut communal à un statut intercommunal, merci de ne pas renseigner ce champ)

(Nombre d'inscrits actifs en valeur absolue)

Evolution des prêts de documents

16. Moyenne mensuelle des prêts de documents tous documents confondus

(Nombre moyen mensuel de prêts depuis l'ouverture)

17. Moyenne mensuelle des prêts de documents tous documents confondus sur la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant

(Nombre moyen mensuel de prêts depuis l'ouverture)

18. Prêt mensuel de livres

(Nombre moyen mensuel de prêts depuis l'ouverture)

19. Prêt mensuel de CD

(Nombre moyen mensuel de prêts depuis l'ouverture)

20. Prêt mensuel de DVD

(Nombre moyen mensuel de prêts depuis l'ouverture)

Evolution de la fréquentation (si données disponibles)

21. Avez-vous un compteur à l'entrée de la bibliothèque ?

(Oui / Non / Précisions à apporter)

22. Fréquentation depuis l'ouverture de l'équipement : indiquer le nombre d'entrées et le nombre de mois depuis l'ouverture

(Nombre d'entrées / nombre de mois depuis l'ouverture)

23. Le cas échéant, fréquentation annuelle sur la dernière année de fonctionnement de l'équipement préexistant

(Nombre annuel d'entrées)

24. Fréquentation quotidienne moyenne depuis l'ouverture

(Nombre moyen quotidien d'entrées)

25. Avez-vous des informations sur les jours ou les périodes qui génèrent une forte affluence?

(Réponse libre)

26. Avez-vous des informations sur la typologie des publics et les variations de fréquentation ? Si oui, lesquelles ?

(Réponse libre)

Retour sur expérience

27. Les ressources humaines mobilisées et l'organisation du personnel qui avaient été prévues ont-elles permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ?

(Réponse libre)

28. Les moyens matériels prévus (en termes d'équipements et de ressources documentaires) ont-ils permis d'absorber l'impact de l'ouverture ? Si non, quelles seraient les améliorations à mettre en place ?

(Réponse libre)

29. Parmi l'offre de nouveaux services, quels sont ceux qui ont eu le plus d'impact sur la fréquentation ?

(Réponse libre)

4.2 ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS SUR LA TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE

Tableau 16 : Répartition géographique des établissements répondants

Région	Département	Nombre
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	1
	Drôme	2
	Haute-Loire	2
	Isère	1
	Métropole de Lyon	2
	Puy-de-Dôme	1
	Total	9
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	3
	Saône-et-Loire	1
	Total	4
Bretagne	Finistère	1
	Ille-et-Vilaine	1
	Total	2
Centre-Val de Loire	Cher	1
	Total	1
Grand Est	Bas-Rhin	1
	Marne	2
	Meurthe-et-Moselle	1
	Total	4
Hauts-de-France	Aisne	1
	Nord	1
	Oise	1
	Somme	1
	Total	4
Ile-de-France	Essonne	1
	Total	1
Normandie	Calvados	3
	Orne	1
	Total	4
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	1
	Corrèze	1
	Gironde	1
	Haute-Vienne	1
	Total	4
Occitanie	Aveyron	2
	Gard	2
	Haute-Garonne	2
	Hérault	1
	Total	7
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	1
	Maine-et-Loire	1
	Total	2
PACA	Vaucluse	2

	Total	2
Total général : 44		

Tableau 17 : Répartition des collectivités ayant ouvert ou rouvert un équipement de lecture publique en fonction de leur taille

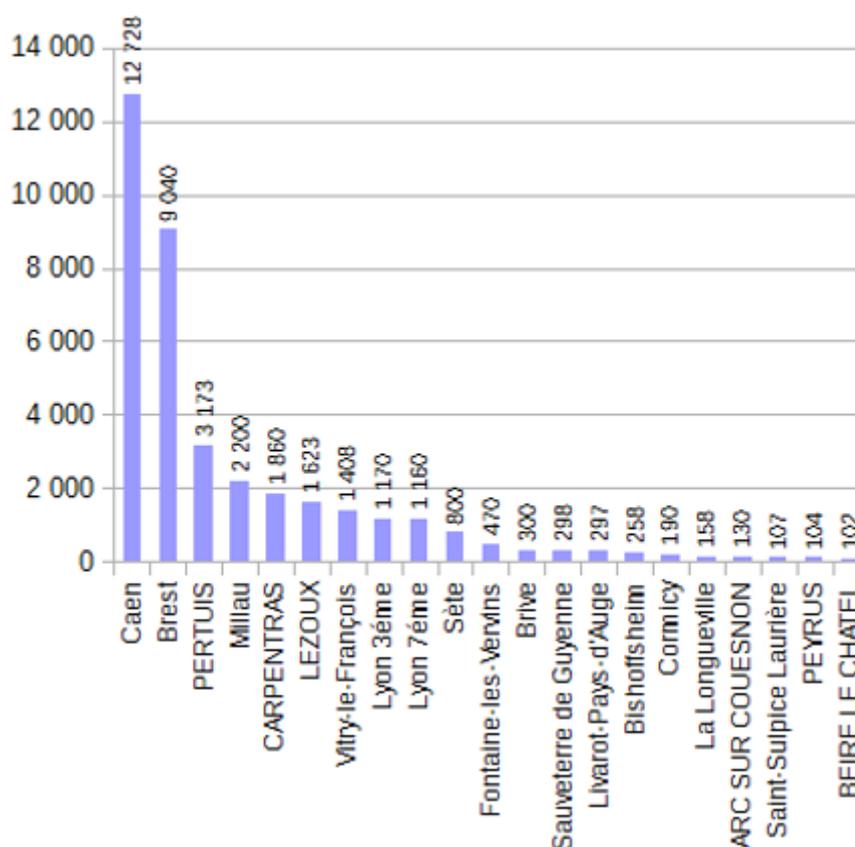
	Municipalités	Intercommunalités
Moins de 2 000 habitants	15	0
Entre 2 000 et 5 000 habitants	10	0
Entre 5 000 et 10 000 habitants	4	0
Entre 10 000 et 20 000 habitants	1	2
Entre 20 000 et 50 000 habitants	3	0
Entre 50 000 et 100 000 habitants	0	1
Entre 100 000 et 200 000 habitants	1	2
Plus de 200 000 habitants	2 (bibliothèques d'arrondissement au sein d'une ville de plus de 500 000 habitants)	3 (dont une bibliothèque au sein d'une métropole de plus d'1,8 million d'habitants mais située dans une ville de 20 000 habitants)
TOTAL	36	8

4.3 ANNEXE 3 : ANALYSE DE LA FREQUENTATION DES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

4.3.1 Données générales

Par rapport aux 71 bibliothèques ouvertes en 2017, il n'y a eu que 21 réponses à la question sur le nombre d'entrées ou de visites, soit environ 15 %. Ce faible niveau de réponse pose bien évidemment un problème pour l'utilisation des données, car la base est trop limitée pour en tirer une analyse statistique.

Figure 12 : Surface en m² des établissements ayant renseigné leurs chiffres de fréquentation



Cela montre un décalage entre les objectifs affichés au moment de la création d'une bibliothèque (nouvelles pratiques des lecteurs qui consultent davantage sur place, diversification des animations, etc.) et les moyens mis en œuvre dans les nouveaux établissements pour en mesurer les effets par rapport aux publics.

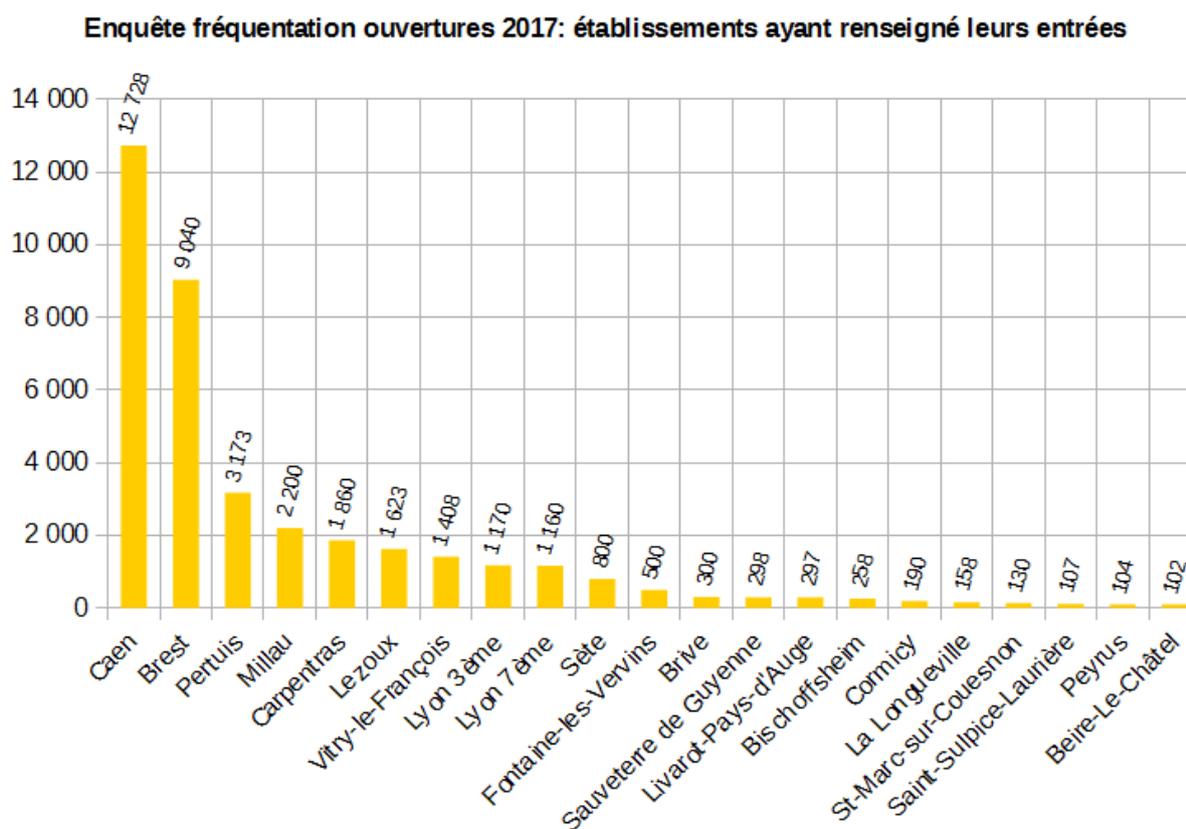
Une réflexion est certainement à engager par rapport aux nouveaux projets ; il faudrait par exemple prévoir systématiquement un système de comptage des entrées et sensibiliser les établissements à la nécessité de collecter et traiter les données sur le nombre de visites ou d'entrées selon l'appellation retenue.

4.3.2 Données brutes

Le total des entrées ou visites recensées s'élève à environ 1 570 000.

5 établissements ont connu un nombre d'entrées supérieur à 100 000, ce sont les bibliothèques de Caen la Mer, de Brest de la communauté de communes Entre Dore et Allier (ici indiquée Lezoux, du nom de sa commune d'implantation, afin de pouvoir, et 2 bibliothèques d'arrondissement à Lyon. Ces 5 établissements représentent 80 % du total.

Figure 13 : Nombre de visites reçues depuis l'ouverture par les établissements, données brutes, classement en fonction de la taille de l'établissement



Les 10 établissements de plus de 500 m² représentent 96 % de l'ensemble des entrées ou visites.

On peut d'ailleurs signaler qu'avec plus de 500 000 « visites », la médiathèque de Brest se situe à peu près au même niveau que le 5ème monument le plus visité de France des Monuments Nationaux (les tours de la cathédrale Notre Dame de Paris).

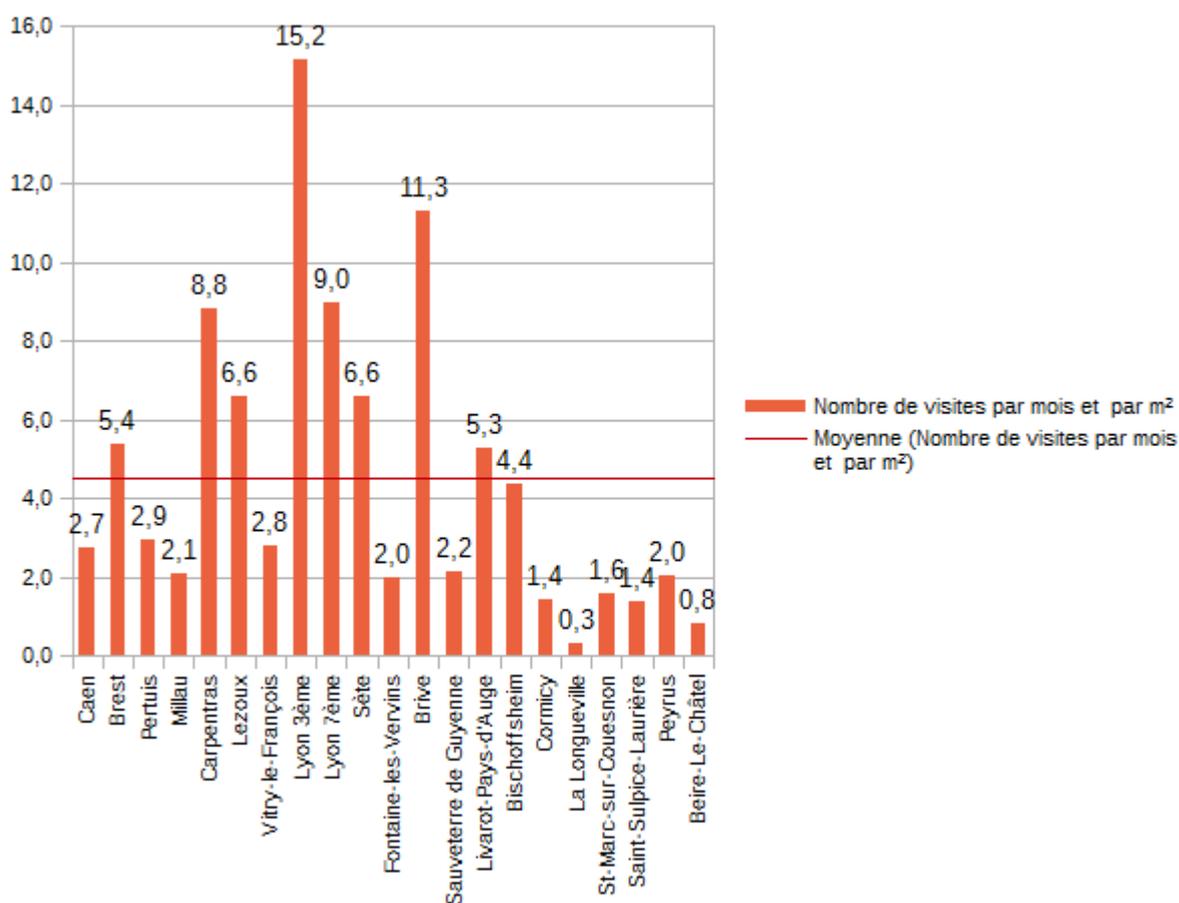
4.3.3 Données brutes et données corrigées : essai de comparaisons entre nouvelles bibliothèques / nombre de « visites ».

Les données brutes sur le nombre de « visites » ne permettent pas d'établir de comparaison entre établissements par les publics car les données recueillies portent sur des durées d'ouverture différentes en 2017 (de 12 mois à 2 mois d'ouverture), et bien évidemment sur des établissements de taille très différentes (de 12 000 à 100 m²).

Pour pouvoir mesurer l'intensité de la fréquentation des publics, nous avons donc cherché à établir des données « corrigées » qui puissent permettre des comparaisons.

L'indice d'intensité de fréquentation que nous proposons dans le graphique ci-dessous, a consisté déjà à calculer une fréquentation mensuelle moyenne pour chaque établissement, et ensuite à ramener cette donnée à la surface de l'équipement. Nous obtenons ainsi un indicateur de « visites par mois et par m² » qui permet de comparer l'intensité des « visites » du public pour les 21 établissements.

Figure 14 : Nombre de visites/m²/mois, classement en fonction de la taille de l'établissement



Au final on constate que la moyenne de visites par mois et par m² s'établit à 4,5.

On constate aussi que certaines bibliothèques de taille moyenne ont été très fréquentées, de manière plus intense que les grands équipements. C'est le cas pour les bibliothèques de Lyon (3ème et 7ème arrondissement), mais aussi de Brive, Carpentras, Sète et Lezoux. D'évidence ces équipements ont rencontré leurs publics dès l'ouverture.

5 TABLE DES TABLEAUX ET FIGURES

5.1 TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques	11
Tableau 2 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2017 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations	15
Tableau 3 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2017 par la DGD Bibliothèques en montants et en pourcentage du montant total.....	17
Tableau 4 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2017	18
Tableau 5 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en nombre d'opérations en 2017.....	20
Tableau 6 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2017.....	21
Tableau 7 : Coût moyen des projets « Immobilier » par catégorie en 2017	21
Tableau 8: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2017	22
Tableau 9 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1 ^{ère} fraction	24
Tableau 10 : Répartition par région des établissements répondants	26
Tableau 11 : Extension des horaires d'ouverture en fonction de la taille des collectivités.....	29
Tableau 12 : Extension du nombre de jours d'ouverture en fonction de la taille des collectivités	31
Tableau 13 : Amplitude horaire moyenne des établissements répondant comparée à la moyenne nationale	32
Tableau 14 : Répartition des types de documents prêtés	37
Tableau 15 : Coût moyen, coût médian et nombre de projets en fonction de la population des collectivités.....	44
Tableau 16 : Répartition géographique des établissements répondants.....	55
Tableau 17 : Répartition des collectivités ayant ouvert ou rouvert un équipement de lecture publique en fonction de leur taille.....	56

5.2 FIGURES

Figure 1 : Répartition des projets soutenus par la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale.....	12
Figure 2 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon le type de collectivité locale	12
Figure 3 : Evolution du nombre de projets soutenus par la DGD Bibliothèques et de leur répartition selon le type de collectivités locales de 2008 à 2017	13
Figure 4 : Evolution du montant total des crédits DGD Bibliothèques alloués aux BNR	15
Figure 5 : Evolution du nombre d'opérations accompagnées par catégorie de 2008 à 2017... ..	16
Figure 6 : Evolution des crédits DGD Bibliothèques mobilisés par catégorie d'opération de 2008 à 2017	19
Figure 7 : Evolution de la typologie des projets « Immobilier » de 2008 à 2017 en pourcentage relatif au nombre d'opérations	20
Figure 8 : Evolution du nombre d'opérations d'achat de bibliobus selon le type de collectivité locales de 2008 à 2017	23

Figure 9 : Nombre de projets par taille de collectivité en nombre d'habitants.....	46
Figure 10 : Nature des dépenses liées à l'extension des horaires d'ouverture	47
Figure 11 : Créneaux choisis par les projets soutenus par la DGD Bibliothèques pour étendre leurs horaires d'ouverture.....	48
Figure 12 : Surface en m ² des établissements ayant renseigné leurs chiffres de fréquentation	57
Figure 13 : Nombre de visites reçues depuis l'ouverture par les établissements, données brutes, classement en fonction de la taille de l'établissement.....	58
Figure 14 : Nombre de visites/m ² /mois, classement en fonction de la taille de l'établissement	59